CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

GARD.FR

Notre ambition pour le Gard

Rarement l'exercice du Rapport d'orientation budgétaire n'a revêtu une telle importance qu'aujourd'hui. Si, comme toujours, ce débat sonne l'heure des choix, ceux-ci s'avèrent cette année plus cruciaux et difficiles que jamais.

Des choix sont à faire au moment où, localement, nationalement et internationalement, nous sommes collectivement confrontés à une complexité inédite. Un contexte très particulier, alimenté par la somme des incertitudes économiques, institutionnelles, politiques, sociales, écologiques, technologiques et même géopolitiques qui caractérisent notre époque.

Toutefois, dans cet environnement instable, il reste deux certitudes sur lesquelles nous pourrons appuyer notre débat et nos choix.

La première : en 2026, l'effet de ciseau, entre recettes en baisse et dépenses imposées en hausse, restera notre réalité budgétaire.

La seconde : en 2026, nous disposerons des ressources politiques, humaines et organisationnelles pour faire face à cette situation et démontrer notre capacité collective à anticiper et à innover pour tenir le cap d'un projet départemental ambitieux.

Trois objectifs prioritaires

Rappelons que l'action publique mise en oeuvre par le Conseil départemental s'articule autour de trois objectifs :

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires

Ces trois objectifs sont déclinés en 22 engagements qui sont précisément exposés dans le présent rapport.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes, examiné lors de notre dernière séance, a été l'occasion anticipée de partager en toute transparence et de faire un point très clair sur notre situation financière, qui s'est dégradée en 2024 puis en 2025. Une dégradation non pas issue de nos choix – que j'assume – mais des injonctions contradictoires de l'État, que je regrette.

Malgré notre situation budgétaire dégradée et préoccupante, il serait irresponsable de céder au défaitisme, car nous avons d'autres ressources que celles strictement comptables pour poursuivre notre action au service du Gard et des Gardoises et des Gardois.

Nous avons pu compter, ces deux dernières années, et nous pourrons encore le faire en 2026, sur notre gestion prudente des résultats des années favorables, mais toutes nos forces ne résident pas là.

Nous pouvons aussi nous appuyer sur un projet politique ambitieux, global et cohérent, désormais décliné en schémas transversaux élaborés dans la concertation, qui constituent autant de feuilles de route pour les années à venir et jusqu'en 2028.

Nous pouvons compter sur la qualité et l'efficacité de nos ressources humaines. Par l'accompagnement, la formation, l'écoute et le respect de chacun, par le soutien à la santé comme au pouvoir d'achat de nos équipes, nous avons maintenu un climat social de qualité, indispensable à notre efficacité collective.

Avec nos agents, nous avons également lancé depuis 2021 de nombreux chantiers pour transformer notre collectivité, la moderniser et la rendre plus efficace au service du Gard et des Gardoises et des Gardois.

Il y a eu l'amélioration de l'accueil du public, les nouveaux sites et services internet, un investissement élevé dans des outils de travail performants – que ce soit dans le domaine numérique, du bâtiment ou des engins de chantier et véhicules utilitaires...

Cette capacité à innover dans une forme de stabilité, à la fois politique et organisationnelle, est aujourd'hui reconnue par tous nos partenaires associatifs, sociaux et institutionnels, qui savent la capacité du Conseil départemental du Gard à assumer ses choix et à honorer ses engagements.

La seconde partie de notre mandat s'ouvre maintenant sur des défis tout aussi exigeants.

Il s'agira, bien sûr, de poursuivre notre action telle que nous l'avons inscrite dans notre projet et dans nos schémas, sans abandonner aucune de nos compétences ni aucun de nos concitoyens et de nos territoires.

Mais nous allons aussi nous emparer fortement des enjeux qui s'imposent.

La protection de l'enfance en danger, la santé mentale, la qualité des conditions d'étude de notre jeunesse et la question de la parentalité seront au cœur de nos priorités. Nous consoliderons les actions engagées et expérimenterons de nouveaux leviers, pour accompagner chaque parcours et chaque famille, afin que nulle jeunesse gardoise ne soit laissée de côté.

L'effort d'investissement sera maintenu au service de nos territoires : infrastructures, mobilité douce, collèges, habitat inclusif, prévention des risques, accès au numérique. Nous poursuivrons la transition écologique et l'adaptation aux défis climatiques, en veillant à la performance de nos services publics.

Oui, les contraintes budgétaires s'accroissent ; mais prendre acte des limites ne signifie pas renoncer. Cela nous oblige à rechercher des solutions partagées et équitables, à mieux ajuster l'effort financier, à innover pour une solidarité soutenable.

Avec, dans les prochains mois et années, de nombreuses échéances électorales, le Conseil départemental du Gard continuera d'incarner un pôle de stabilité, d'équilibre et de progrès pour l'ensemble des Gardoises et des Gardois.

Au-delà du Gard, et puisque la question nous a été posée par l'actuel Premier ministre, il y a le sujet de l'organisation de nos territoires et de la décentralisation. Vous connaissez mon point de vue : lorsqu'elle s'adosse à un cap clair, à des élus déterminés et fidèles à leur territoire, et à des valeurs républicaines, sociales, humanistes et écologiques, la gestion au plus près des citoyens produit des résultats remarquables.

C'est l'ambition qui nous anime depuis 2021, nous l'assumons toujours pleinement, nous la consoliderons et l'amplifierons en 2026.

Avec détermination, lucidité et solidarité, nous continuerons à faire vivre un Gard résolument tourné vers l'avenir, attaché à ses habitants, fidèle à sa vocation de justice sociale et de progrès partagé.

La Présidente du Conseil départemental du Gard.

Quatre projets majeurs

Quatre actions clés du projet départemental ont été mises en place depuis le début du mandat :
- La création des «Maisons du Conseil départemental», qui ont vocation à constituer un réseau de sites avancés de la collectivité sur les territoires pour en faciliter l'accès aux Gardoises et aux Gardois. Trois maisons fixes ont ouvert à Alès, Bagnols-sur-Cèze et Le Vigan, tandis que deux maisons mobiles se relaient sur l'ensemble du territoire.
- La mise en place d'un Conseil départemental des jeunes, dont les élus ont été renouvelés à l'automne 2024 pour une 2e mandature de 2 ans.
- La réhabilitation du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental.
- L'Agence départementale de l'habitat et du logement, créée le 1er janvier 2023, permet au Conseil départemental de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement des publics.

Éléments de contexte

P. 2 Le mot de la Présidente : notre ambition pour le Gard
P. 5 Un contexte financier national toujours aussi incertain
P. 6 La situation financière du Gard à l'aune de 2026

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

P. 8 Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées
P. 11 Aider les plus vulnérables
P. 12 Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
P. 13 Soutenir l'activité et l'emploi
P. 14 Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence
P. 16 Faire du logement une priorité
P. 18 Favoriser la réussite de tous les jeunes
P. 20 Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Protéger notre santé et notre qualité de vie

P. 22 Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité
P. 24 Réussir la transition écologique
P. 28 Construire une destination touristique d'exception
P. 30 Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales
P. 32 Militer pour la culture pour tous
P. 36 Agir pour lutter contre les risques
P. 37 S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous
P. 38 Faire du sport, la clé de l'épanouissement de chacun
P. 40 Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

Relier les personnes et les territoires

P. 42 Soutenir une vie associative locale
P. 43 Garantir et simplifier les services de proximité
P. 44 Mieux circuler et se déplacer
P. 46 Connecter chacun au Très haut débit
P. 47 Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

Ressources internes

P. 49 Maintenir un haut niveau d'investissement avec 125 M€ prévus en 2025
P. 50 Les grands équilibres
P. 51 Des actions en faveur des agents
P. 52 Politique numérique interne

Un contexte financier national toujours aussi incertain

En l'absence de projet de Loi de finances au moment de l'élaboration du présent Rapport d'orientation budgétaire (ROB), il a été difficile d'envisager 2026 d'un point de vue budgétaire.
Les premiers arbitrages, présentés en juillet 2025, visaient à ramener le déficit public à 4,6 % du Produit intérieur brut (PIB) pour 2026, contre 5,4 % en 2025.
L'effort attendu de la part des collectivité territoriales était alors fixé à 5,3 Mds€ en 2026, soit 13 % de l'effort global. Ces arbitrages ne tenaient pas compte de la hausse de 3 points pendant quatre ans du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Or cette mesure, assurée de demeurer, pèsera sur la masse salariale des collectivités à long terme.
Quant aux autres mesures, il est difficile de savoir si elles passeront par une contrainte directe sur les dépenses des collectivités (comme ce fut le cas avec « le Pacte de Cahors ») ou sur leurs recettes, telles qu'annoncées durant l'été. Il demeure donc plusieurs interrogations.
- Le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités », instauré en 2025, serait reconduit en 2026, avec un remboursement de 30 % des prélèvements effectués en 2025 ;
- le montant des recettes liées aux fractions de TVA, dont le gel pour 2025 protégerait alors de toute baisse en 2026 ;
- l'évolution des dotations avec notamment la dotation de compensation de la taxe professionnelle et du gel annoncé en juillet dernier de la dotation globale de fonctionnement.

POUR LE GARD

Après la crise sanitaire, le Conseil départemental du Gard a poursuivi ses efforts pour maintenir sa situation financière saine, tout en préservant ses actions dans les domaines de l'action sociale, de l'éducation, des infrastructures et des réseaux, de la culture, du sport et de la jeunesse, de l'environnement, etc.

Dans ces conditions, et compte tenu de la dynamique de certaines recettes, le Conseil départemental a pu dégager des résultats de fonctionnement excédentaires et poursuivre sa politique de désendettement initiée dès 2021.

En 2023 et 2024, le Conseil départemental du Gard a été globalement dans les mêmes tendances que l'ensemble des Départements. Il a dû faire face à un ralentissement de ses recettes de fonctionnement en baisse de 12,9 M€, alors que dans le même temps, ses dépenses de fonctionnement ont augmenté.

Mécaniquement, la capacité d'autofinancement, nette des remboursements d'emprunt en capital et malgré une annuité d'emprunt stabilisée, est devenue négative en 2024 avec -7,6 M€.

La situation financière du Gard

En 2025, fort du résultat de fonctionnement 2024 (80,7 M€), le Conseil départemental du Gard, a souhaité s'inscrire, lors de ses prévisions budgétaires (tant au niveau du budget primitif qu'au niveau du budget supplémentaire) dans une logique de maîtrise de ses dépenses.
Le Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 n'ayant été enregistré que mi-octobre 2025 à la Présidence de l'Assemblée nationale, ce PLF 2026 n'a pu être exploité pleinement pour la préparation du budget 2026 du Conseil départemental du Gard. La collectivité doit en effet composer avec les mesures gouvernementales, telles qu'elles seront définies par la Loi de finances pour 2026.

EN INVESTISSEMENT

Le financement de la politique ambitieuse d'investissement du Conseil départemental, notamment des subventions d'équipement accordées aux collectivités et en soutien à l'aménagement du territoire, s'est opéré en recourant, d'une part, à l'emprunt, et, d'autre part, en puisant dans ses réserves.
Concernant l'endettement, le recours à l'emprunt 2025 devrait se solder par un flux positif de dette modéré.

Pour autant, eu égard à l'amélioration de la capacité d'autofinancement brute, la capacité d'autofinancement nette devrait également s'améliorer, tout comme la capacité de désendettement.

LES PERSPECTIVES 2026

Dans l'attente de la Loi de finances 2026, et en l'absence de visibilité, il est envisagé pour le Conseil départemental du Gard un exercice 2026 marqué par :
• Une poursuite de l'amélioration de son épargne brute, conséquence de :
- la hausse de ses recettes de fonctionnement rendue possible par une poursuite des augmentations des recettes liées aux Droits de mutation à titre onéreux (avec un taux de 5 % applicable en année pleine en 2026) et de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (en raison de l'augmentation des primes d'assurance), malgré un gel des dotations ;
- la hausse raisonnable de ses dépenses de fonctionnement, malgré une hausse plus soutenue d'un certain nombre de dépenses dans le domaine des solidarités (dépenses d'Allocations individuelles de solidarité croissantes) ;
• Un niveau de dépenses d'investissement préservé, sans toutefois excéder un certain volume ;
• Une augmentation contenue de son volume de dette ;
• Une poursuite de l'amélioration de la capacité de désendettement en raison de l'amélioration de l'épargne brute.

1er Objectif

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN

Le Conseil départemental du Gard s'engage à soutenir tous ceux qui en ont besoin : enfants, familles, personnes en situation de handicap, seniors et habitants confrontés à des difficultés pour se loger, se soigner ou trouver un emploi.
La feuille de route du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027, fixe 11 priorités et des objectifs concrets.
En 2026, ces actions perdureront, malgré un contexte financier complexe.
L'objectif reste le même : apporter une solution adaptée et efficace à chaque besoin des Gardoises et des Gardois.

5,7 M€

Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées

Le Conseil départemental du Gard veut que chacun puisse choisir son parcours de vie, entouré et soutenu, quels que soient les défis à relever. L'objectif ? Offrir à chacun la possibilité de rester chez soi, ou de trouver un lieu de vie adapté, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Pour les personnes âgées, des solutions sont développées pour favoriser l'autonomie et lutter contre la solitude. Pour les personnes en situation de handicap, l'approche est inclusive avec une adaptation des réponses selon l'âge et les besoins. Concrètement, cela se traduit par des dispositifs de soutien, des aides pour les proches, des logements adaptés, et une présence renforcée sur le territoire pour être au plus près des habitants.

DÉVELOPPER ET RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le Conseil départemental du Gard agit pour aider les personnes âgées et celles en situation de handicap à rester autonomes et à ne pas se retrouver isolées. En 2025, plusieurs initiatives ont été lancées pour soutenir les aidants, encourager l'activité physique, lutter contre l'isolement et améliorer l'habitat inclusif. L'objectif est de toucher en priorité les seniors les plus fragiles, les personnes handicapées vieillissantes, les personnes âgées isolées ou en précarité, ainsi que les proches aidants. **En 2026, un nouveau plan d'actions sera mis en place pour continuer à améliorer la vie de ces publics et leur offrir des solutions adaptées sur tout le territoire.**

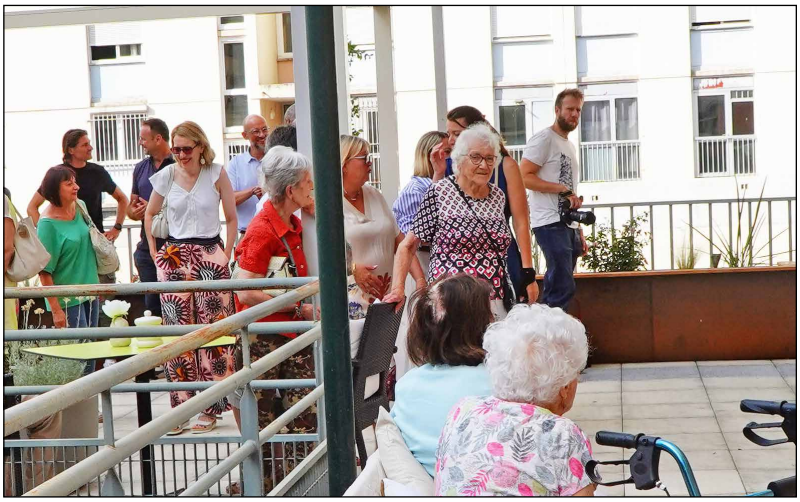

Les maisons en partage, un habitat inclusif d'avenir.

SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS

Pour informer et sensibiliser sur le rôle des proches aidants de personnes âgées ou de personnes handicapées, le déploiement des Espaces ressources aidants sera poursuivi, les Journées gardoises des Aidants seront programmées et les permanences au sein de la MDPH seront maintenues.

Des journées dédiées au répit des aidants.

Pour relayer les proches aidants, l'année 2026 verra la poursuite de dispositifs pour le « répit » (relayage, micro-répit, accueil de jour chez les accueillants familiaux…).

Les structures contribuant au répit des parents d'enfants en situation de handicap seront soutenues voire développées au regard du besoin croissant des familles. Cette logique de coopération institutionnelle répond à la logique du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) financé également par la CAF (Caisse d'allocations familiales) et l'ARS (Agence régionale de santé).

AGIR SUR L'HABITAT ET LES LIEUX DE VIE

Le Conseil départemental du Gard veut créer 1 000 nouveaux logements adaptés d'ici 2027, en privilégiant des solutions inclusives comme les Maisons en partage et l'Aide à la vie partagée (AVP). Pour y parvenir, il soutient financièrement les porteurs de projets grâce à des subventions dédiées.

Pour améliorer la vie à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental fait évoluer les Services d'aide à domicile en renforçant le volet santé et en fusionnant certains dispositifs pour plus d'efficacité. Un nouvel appel à projets permet aussi d'attribuer des moyens supplémentaires aux structures qui s'engagent pour la qualité du service.

Enfin, le Conseil départemental s'engage à maintenir les places existantes dans les EHPAD (Établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes), les résidences autonomie et les établissements pour adultes handicapés, tout en soutenant la modernisation et la reconstruction de ces structures pour garantir un meilleur accueil et accompagnement.

EN CHIFFRES

1 / 3
des retraités gardois en situation de fragilité sociale (isolement et précarité)

23 000
dossiers MDPH déposés en 2024

18 985
bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie)

63 500
proches aidants (majeurs et mineurs)

339
actions lauréates au titre de l'appel à initiatives initié par Conférence des financeurs de la Prévention de la perte d'autonomie, par 146 porteurs

112
établissements pour personnes âgées (EHPAD, Résidence autonomie)

100
accueillants familiaux agréés offrant 246 places d'accueil

19
Maisons en partage en fonctionnement

La Maison départementale des personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap trouvent des réponses adaptées à la MDPH.

Face à l'augmentation du nombre de demandes et de bénéficiaires, la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) du Gard adapte son fonctionnement pour mieux répondre aux besoins des habitants en allant davantage à leur rencontre sur les territoires.

Concrètement, la MDPH organise des permanences et des rendez-vous plus proches des personnes, dans différents lieux du département, afin de faciliter l'accès aux services et aux droits.

Ce nouveau mode d'organisation est rendu possible grâce au recrutement de travailleurs sociaux, financés à la fois par le Conseil départemental et l'État.

PORTES OUVERTES

Les journées « portes ouvertes » de la MDPH, qui ont rencontré un vrai succès depuis leur lancement en 2022, seront renouvelées une fois encore en 2026, pour permettre à chacun de découvrir les services proposés.

LE TÉLÉSERVICE

Enfin, depuis 2023, il est possible de déposer son dossier en ligne, ce qui simplifie les démarches. 15 % des dossiers traités par la MDPH transitent par ce nouveau service. Un accompagnement en personne est également proposé à la MDPH, pour les personnes qui seraient moins à l'aise avec l'outil numérique.

Aider les plus vulnérables

Le Conseil départemental, en tant que chef de file de l'action sociale, joue un rôle central pour aider les personnes en difficulté dans le Gard. La collectivité agit pour que chacun puisse accéder à ses droits et bénéficier d'un accompagnement adapté, grâce à des services de proximité et à des démarches facilitées par le numérique.

En 2026, le Conseil départemental continuera ainsi à soutenir les familles et les personnes fragiles, notamment en accordant des aides financières aux foyers avec enfants et aux femmes enceintes en situation précaire.

Il mettra aussi en place des accompagnements personnalisés pour aider ceux qui rencontrent des difficultés à gérer leur budget et éviter le surendettement.

Le Conseil départemental soutiendra les associations locales qui œuvrent auprès des personnes les plus vulnérables, afin de lutter contre l'exclusion et la pauvreté, et de réduire les inégalités sur le territoire.

Mener une politique d'insertion au service de l'emploi

Pour encourager le retour à l'emploi, le Conseil départemental du Gard s'appuie sur l'orientation « Bien vivre – être autonome par l'activité » de son Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027. Les objectifs de cette orientation sont de « Prévenir les situations d'exclusion », de « Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale », de « Favoriser l'innovation au service de l'insertion » et de faire de « L'accès à l'emploi, l'affaire de tous ».

Ces orientations départementales sous-tendent l'action de la collectivité et les moyens budgétaires qu'elle y consacre. C'est le sens de l'action que le Conseil départemental porte dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Insertion et Emploi conclue en 2025 et pour une durée de 3 ans. Elles devraient également permettre de continuer à contenir les dépenses au titre du Revenu de solidarité active (RSA).

Garantir l'accès au droit et à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active

Le Conseil départemental du Gard souhaite garantir à chacun un accès à ses droits et à un accompagnement adapté, surtout pour les personnes qui bénéficient du Revenu de solidarité active (RSA). L'objectif est d'agir vite et efficacement pour que ces personnes soient orientées vers des solutions qui les aident à retrouver un emploi et à sortir de la précarité.

Trouver ensemble des solutions pour sortir de la précarité.

En 2026, malgré les contraintes budgétaires, le Conseil départemental souhaite maintenir cet accompagnement renforcé pour tous les nouveaux bénéficiaires du RSA, en alternant activité et suivi personnalisé, afin de favoriser leur retour à l'emploi et leur autonomie financière.

Des moyens spécifiques resteront mobilisés pour aider les jeunes, notamment ceux suivis par les structures de prévention spécialisée.

Conforter et diversifier l'offre d'insertion

Le Conseil départemental du Gard souhaite adapter ses actions d'insertion pour mieux répondre aux besoins des Gardoises et des Gardois en difficulté. Pour cela, il s'appuie sur un réseau riche et varié d'acteurs locaux et utilise le Fonds départemental pour le développement de l'insertion par l'activité économique (FDDIAE) afin de soutenir les initiatives qui innovent ou évoluent. Concrètement, le Conseil départemental aide aussi bien les structures associatives que les entreprises qui souhaitent s'engager dans des démarches d'insertion et de changement, afin de favoriser l'accès à l'emploi pour tous.

L'exemple des chantiers d'insertion.

Favoriser l'emploi local

Le SPASER, un outil pour l'emploi local.

L'accès à l'emploi, priorité du Conseil départemental du Gard, implique la mobilisation des entreprises locales et tous les acteurs économiques du territoire pour aider les personnes qui en ont besoin. L'idée est simple : permettre aux bénéficiaires de s'immerger dans le monde du travail, faciliter leur embauche et les accompagner vers une autonomie financière. Pour y parvenir, le Conseil départemental peut désormais s'appuyer sur le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) adopté en 2025, dont les clauses sociales et le développement de marchés réservés dans les marchés publics, permettent de maximiser les opportunités d'insertion professionnelle.

Le Conseil départemental s'engage aux côtés des acteurs de l'emploi.

Soutenir l'activité et l'emploi

Depuis la réforme de la loi NOTRe, sur la nouvelle organisation territoriale de la République, le Conseil départemental du Gard n'a plus la compétence du développement économique. Pourtant, il reste un acteur clé de l'économie locale. Comment ? En investissant dans le territoire, en soutenant les collectivités locales et en proposant des aides financières et un accompagnement technique. Ainsi, le Conseil départemental encourage le dynamisme local en matière de logement, de transports, d'agriculture, de tourisme ou encore d'événements liés au terroir et aux traditions.

EN CHIFFRES

6 546
naissances en 2024

47 000
enfants de 0 à 6 ans dans le Gard soit 6 % de la population

418
assistants / assistantes familiaux agréés dans le Gard

1/4
des enfants gardois vivent dans des familles monoparentales

12
Maisons d'enfants à caractère social

20
lieux de vie et d'accueil

1/2
des enfants confiés à l'ASE sous la responsabilité directe de la Présidente du Conseil départemental

4 000
jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance

Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence

Le Conseil départemental du Gard se donne les moyens de soutenir les familles gardoises à travers l'orientation « Bien grandir dans le Gard – à chaque âge, au plus près des besoins des enfants » du Schéma des solidarités sociales.

LA PRÉVENTION EN PRIORITÉ

Dès le début de la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant, les équipes du service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental du Gard accompagnent les futurs et jeunes parents. Ces professionnels de la santé et du médico-social sont là pour écouter, conseiller et soutenir les familles, afin de réduire les risques liés à la grossesse et de favoriser le bon développement des tout-petits en aidant les parents face aux difficultés. En 2026, ces missions seront renforcées grâce à la mise en place du programme « Petits Pas, Grands Pas », qui propose de nouvelles méthodes et outils aux professionnels de la PMI pour mieux accompagner les familles.

SOUTENIR LA PARENTALITÉ DANS UN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ

Le soutien aux parents en difficulté éducative sera renforcé par une aide à domicile accrue. Les référentiels des différentes mesures d'Accompagnement éducatif en milieu ouvert seront également ré-examinés. Ces projets de transformation de l'offre existante donneront lieu à la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec chaque établissement ou service concerné par l'opération.
Enfin, un projet de formation à l'éducation thérapeutique est envisagé pour certains professionnels, afin de pouvoir proposer des actions éducatives en groupe ou en individuel.
Des dispositifs de relais et de répit seront renforcés pour aider les parents d'enfants en situation de handicap.

La santé des tout-petits est suivie en PMI.

SOUTENIR LE « POUVOIR D'AGIR » DES FAMILLES

Pour aider les familles à mieux s'impliquer dans la vie de leurs enfants, le Conseil départemental encourage leur participation au « projet pour l'enfant ». Ce dispositif sera pleinement opérationnel en 2026, tant dans les services que dans les Maisons d'enfants à caractère social.
Pour les adolescents, le Conseil départemental mise sur la prévention spécialisée pour éviter l'exclusion et les ruptures scolaires. Les actions de médiation continueront d'être soutenues afin d'accompagner les jeunes et de leur offrir un meilleur avenir.

Améliorer la protection des enfants : répondre aux besoins de tous les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

Une réactivité accrue pour protéger les enfants en danger ou en risque de danger est organisée par la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). L'accueil d'urgence du Foyer départemental de l'enfance sera renforcé et l'offre d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sera développée et transformée pour un objectif de "zéro enfant confié sans solution". La Maison départementale des personnes handicapées et le Conseil départemental, en lien avec l'ARS (Agence régionale de santé) poursuivront leurs efforts en commun pour offrir de nouvelles réponses aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en situation de handicap, notamment dans le cadre du programme national des "50 000 solutions". Le recours au parrainage sera poursuivi, permettant de développer les liens au bénéfice des enfants confiés au Conseil départemental.

Jeunes en lumière fait porter un autre regard sur les enfants confiés à l'ASE.

L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle à l'entrée dans la vie d'adulte sera renforcé. Les jeunes se présentant comme mineurs et non accompagnés seront également accompagnés,notamment pour leur hébergement.

Les visites en présence d'un tiers seront retravaillées en lien avec la justice, les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) et les services d'Aide à domicile pour améliorer leur efficience.

Depuis 2020, le Conseil départemental du Gard, en partenariat avec les services de l'État et de l'ARS, participe à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. En appui d'un bilan très positif des actions passées, le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027 avec les services de l'État et l'ARS va permettre de poursuivre et de développer les actions déjà existantes et, ainsi, d'améliorer les réponses aux besoins des enfants, des jeunes et des familles mais aussi d'expérimenter de nouveaux leviers.

ZOOM SUR...
LE CAMSP DE NÎMES

En 2026, le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) s'engagera dans un programme de recherche portant sur un parcours de soins renforcé pour les nourrissons atteints de paralysie cérébrale en partenariat avec le CHU de Lyon et le CAMSP de Montpellier. Un autre projet majeur concerne la formation de l'ensemble de l'équipe à la Communication alternative améliorée, pour perfectionner la qualité des échanges, faciliter la communication avec les enfants et les familles et proposer des supports adaptés.

Le CAMSP souhaite également poursuivre et renforcer ses partenariats avec les institutions et structures intervenant dans la prise en charge du public accueilli.

2026 sera l'année de lancement des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, afin de revisiter les relations du Conseil départemental avec les opérateurs de l'enfance, dans un double objectif d'amélioration de la qualité des prises en charge et de bonne prise en compte par l'ensemble des parties des nouveaux besoins des enfants confiés. Cet objectif pluriannuel intégrera des enjeux d'optimisation de gestion dans un cadre budgétaire contraint.

Faire du logement une priorité

6,4 M€

L'Habitat est un enjeu essentiel pour de nombreux Gardois. Pour les personnes aux revenus précaires, ne pas disposer d'un logement adapté à leur situation, peut constituer un facteur aggravant d'exclusion.
Le Gard connait une situation de précarité persistante avec 19,4 % des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté contre 17 % au niveau national et aucune amélioration n'est envisagée.
Dans ce contexte, les tensions fortes sur l'offre de logement rendent l'accès au parc privé de plus en plus difficile, notamment au sud du département.
Face à ces difficultés, le logement social peine à jouer son rôle de recours pour les plus précaires. Entre 2021 et 2025 les demandes de logements sociaux (hors mutation) ont augmenté de 32 % et le nombre de demande en proportion des attributions est passé de 5,5 à 7.
La crise du logement social, liée à l'augmentation concomitante du coût des travaux et des taux d'intérêt, ne permet pas aux bailleurs sociaux de produire les logements nécessaires et de rattraper le retard en taux d'équipement, qui s'élève à 13,4 % dans le Gard, contre 17 % au niveau national.
Il en résulte une captivité des ménages qui demeurent dans des situations de précarité du fait du poids des dépenses de logement dans leurs budgets ou qui se trouvent contraints d'occuper un logement de mauvaise qualité ou trop petit.
On note toutefois une tendance au report d'un certain nombre de projets relevant d'initiatives privées vers des projets sociaux, faute de faisabilité, ouvrant la porte à un certain optimisme sur la programmation 2026 en logement social.

CHIFFRES CLÉS

60 %
des ménages gardois éligibles au logement social

46 193
logements sociaux
(13,4 % des logements gardois)

10 %
des logements du parc privé gardois potentiellement « indignes »

15 %
des ménages en situation de précarité énergétique

UNE OFFRE PLUS ADAPTÉE

Les coûts des énergies qui se stabilisent voire baissent en 2025, restent largement au-dessus des niveaux de 2021. Les ménages précaires qui, faute de moyens, occupent actuellement des logements énergivores, restent très fragiles à cet égard.

De même, le vieillissement de la population ainsi que les besoins de logements spécifiques des personnes en situation de handicap, constituent également des enjeux d'action publique urgents.
S'agissant de l'enjeu de l'offre de logement et de son amélioration, le Conseil départemental réaffirme son engagement. Certaines compétences ont été transférées à l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL). D'autres relèvent toujours du Conseil départemental, notamment les aides à la pierre.

Il est ainsi prévu, pour le budget 2026, en soutien à la création et à l'amélioration des logements :
- **Des aides aux bailleurs sociaux, avec notamment un appui à Habitat du Gard et SEMIGA ;**
- **Une intervention auprès des particuliers pour l'amélioration thermique de leur logement (Habiter Mieux) ou son adaptation au risque inondation (ALABRI).**

En 2025, 211 projets ont été soutenus par le Conseil départemental au titre de ces divers dispositifs, soit 719 logements pour un montant de subvention de 1,8 M€. L'ensemble de ces opérations a généré plus de 49 M€ de travaux. Cette politique, par les investissements induits, permet également de soutenir fortement le dynamisme du secteur du bâtiment, essentiel à l'économie en situation de crise.

Donner accès à tous à un logement décent

Dans le cadre du Schéma des solidarités sociales 2022-2027, le Conseil départemental s'engage en faveur d'une politique d'accès au logement, de lutte contre la précarité et d'accompagnement des publics vulnérables sur l'ensemble du territoire. L'action du Conseil départemental vise notamment à favoriser l'émergence de logements adaptés aux besoins des populations, à soutenir les ménages en difficulté dans leur parcours résidentiel et à lutter contre la précarité énergétique. Ces interventions sont coordonnées par l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL), en lien étroit avec les services sociaux départementaux et l'ensemble des partenaires concernés (bailleurs, associations, services de l'État ...). L'agence s'est engagée :

• dans la stabilisation puis la baisse des dépenses par la rationalisation et la mutualisation des moyens,

• dans la diversification des recettes pour renforcer et créer des missions de services public et répondre aux nouveaux besoins des usagers.

Cet objectif a été atteint grâce à la mobilisation du Fonds social européen (FSE+ cf. aussi P 42).

Le plan logement

Par conséquent, la dotation accordée par le Conseil départemental à l'ADHL a pu être diminuée depuis deux ans. En 2026, les efforts dans la maîtrise budgétaire seront poursuivis. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte la part d'incertitude sur les recettes de l'État et du FSE+.

Le Fonds de solidarité (FSL)pour le logement constitue le levier essentiel de la politique départementale de lutte contre les exclusions. Il permet, par l'octroi d'aides financières, de prévenir les expulsions, de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement décent, et de garantir la continuité des services essentiels (eau, énergie, téléphonie) pour les ménages les plus précaires. Ce dispositif a connu une hausse marquée des sollicitations :

• + 45 % de demandes pour les aides à l'accès/maintien dans le logement ;

• + 70 % pour les aides au paiement des charges (énergie, eau).

Cette évolution, favorable à l'élargissement de l'éligibilité, engendre une augmentation de la consommation budgétaire. Malgré les contraintes budgétaires, le Conseil départemental a procédé à des arbitrages, afin d'encadrer la dynamique de dépenses du FSL. Suite de cette modification, l'ADHL a ainsi engagé une révision du règlement intérieur du FSL, avec un double objectif :

• Renforcer la lisibilité du cadre réglementaire et harmoniser les pratiques d'instruction ;

• Assurer une gestion financière soutenable du dispositif.

Une large consultation est en cours, associant les services sociaux territoriaux, les bailleurs sociaux, les services de l'État, l'Agence départementale d'information pour le logement (ADIL) et les associations intervenant dans le champ du logement, afin de garantir que le nouveau règlement soit à la fois opérationnel, équitable et adapté aux réalités du terrain, puisque, le FSL demeure un dispositif central de la politique sociale départementale.

Politique de rénovation urbaine

En 2024 et 2025, la politique de rénovation urbaine s'est accélérée dans le Gard, et cette dynamique va continuer en 2026. Les quartiers, notamment à Nîmes, changent de visage avec la démolition de vieux logements et la création de nouveaux aménagements urbains. Le Conseil départemental du Gard participe activement au programme national de renouvellement urbain (ANRU I).

Pour ce nouveau cycle, le Conseil départemental concentre son soutien sur les bailleurs sociaux du département, avec un engagement financier d'environ 3 M€ par an entre 2019 et 2024. En 2025, des avenants ont été signés pour augmenter les financements de l'ANRU sur l'ensemble des projets. La fin de la programmation des opérations est désormais prévue pour fin 2027 (au lieu de juin 2026), et les paiements pourront être réalisés jusqu'en 2032.

Favoriser la réussite de tous les jeunes

25 M€

Créer les conditions de la réussite éducative des collégiens

DANS LE DOMAINE DES BÂTIMENTS

Après la rénovation du collège Romain-Rolland en 2025, **les projets phares en matière de construction concerneront, en 2026, le lancement du chantier de rénovation énergétique et d'extension du collège Le Mourion à Villeneuve-lez-Avignon, ainsi que la reconstruction du collège Jean-Vilar à Saint-Gilles.** Se poursuivront également en 2026 les études préalables aux opérations de construction d'une salle de sport au collège de la Regordane à Génolhac et de reconstruction et réhabilitation des collèges prioritaires. Suite au départ de la Région de la cité scolaire de Bagnols-sur-Cèze, les travaux de restructuration du bâtiment destiné à la restauration scolaire seront mis en œuvre en 2026.
Le programme de maintenance préventive et curative des collèges continue avec, notamment, la poursuite du chantier de rénovation de la toiture du collège Claude-Chappe à Gallargues, ainsi que les toitures des collèges Jules-Verne à Nîmes, Enrie Pitot à Aramon et Paul-Valéry à Roquemaure. L'ensemble des collèges fait l'objet d'un programme de maintenance annuelle, priorisé, en lien avec les établissements, aux travaux curatifs, à la sécurisation des établissements et à leur performance énergétique.

Le financement des collèges

Le Conseil départemental maintiendra en 2026 les moyens d'assurer le fonctionnement général des établissements, ainsi que les projets ou besoins spécifiques : équipement, maintenance, transports sportifs, classes spécialisées... Ces financements sont en cohérence avec le contexte économique, notamment la baisse du coût des énergies dans de nombreux établissements.
Le Conseil départemental poursuivra également son engagement pour la rénovation et la création d'équipements sportifs communaux ou intercommunaux à destination des collégiens.

POUR LE TRAVAIL DES AGENTS

Le Conseil départemental finalisera son Plan de lutte contre la pénibilité au travail des agents départementaux des collèges. Les établissements seront dotés de matériels de nettoyage ou de restauration qui garantissent des conditions de travail optimales et permettent de lutter contre les troubles musculosquelettiques.

DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

Le Conseil départemental poursuivra en 2026, son engagement dans le domaine du numérique auprès des 53 collèges publics gardois. 1,28 M€ seront consacrés :
• À la poursuite du plan de renouvellement des vidéoprojecteurs des collèges avec la mise à disposition des établissements de matériels plus performants, plus résistants et moins énergivores ;
• À la sécurisation du câblage du collège Le Bosquet à Bagnols-sur-Cèze ;
• Au maintien du parc informatique pédagogique des collèges ;
• Au renouvellement du parc administratif pour la cité scolaire André-Chamson au Vigan ;
• À la poursuite du plan de renouvellement des tablettes avec l'objectif d'équiper et de maintenir au moins 32 tablettes par collège.
D'ici la fin de l'année, tous les collèges du Gard seront équipés d'une connexion Très haut débit,garantissant un environnement numérique adaptée aux nouveaux usages numériques et aux besoins pédagogiques actuels.
La centralisation des serveurs informatiques des collèges avec celui du Conseil départemental du Gard a été permise par l'acquisition de nouveaux pares-feux (firewalls).
Ce dispositif s'est inscrit dans une stratégie de rationalisation technologique, visant à optimiser les ressources et à mutualiser les équipements de sécurité réseau.

Renforcer l'insertion des jeunes, leur formation et leur citoyenneté

Différentes orientations sont déclinées dans le cadre de la politique jeunesse du Conseil départemental du Gard.

FAVORISER L'ÉDUCATION ET LA CITOYENNETÉ DES JEUNES

Favoriser la réussite éducative, pendant le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire passe par :
• Le soutien à des projets éducatifs en temps scolaire. Certaines associations sont aidées pour des actions complémentaires à l'école (lutte contre les discriminations, laïcité, égalité filles-garçons…).
• L'appui aux structures et projets jeunesse s'adresse uniquement aux associations, intervenant sur le temps extrascolaire, avec une vocation éducative et citoyenne.
• L'aide à la coordination jeunesse sur le territoire permet d'encourager le travail en réseau des acteurs jeunesse à l'échelle intercommunale.
• Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances, en dehors du temps scolaire. Il se déploie sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers prioritaires.
Plus de 200 actions ont été menées durant l'année scolaire et sur le temps périscolaire (dont 2/3 en territoires Politique de la Ville). Les associations sont ainsi intervenues auprès de 2 500 élèves. Le Conseil départemental cofinance ce dispositif avec l'État et la CAF (Caisse d'allocations familiales).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Le Conseil départemental des jeunes a été mis en place dès 2022 et porte une véritable dynamique d'éducation à la citoyenneté, d'expression des jeunes et de réalisation de projets.

Les Conseillers départementaux jeunes élus en 2024.

La santé et le bien-être

Le Conseil départemental poursuivra en 2026 son action pour la jeunesse afin de mieux répondre aux besoins des jeunes. Un des objectifs est de prévenir les risques et d'améliorer la santé et le bien-être des jeunes. Pour cela, il soutient des associations et des projets qui agissent contre les addictions, le harcèlement, les discriminations, la sédentarité et pour une meilleure alimentation, en complément des autres politiques déjà en place.

Les 110 jeunes élus sont issus des 53 collèges publics du Gard, et sont répartis en 4 Commissions projets : « Qualité de Vie au collège » (émissions radios),«Développement Durable » (site internet), « Solidarités » (autour de la santé mentale et du bien-être des jeunes avec la création d'un "guide" sur les relations entre adolescents et parents) et « Citoyenneté » (avec la réalisation d'un jeu autour des valeurs citoyennes). **2026 verra l'aboutissement de ces 4 projets et le renouvellement du CDJ sur le dernier trimestre, suite aux élections dans chaque collège.**

ENCOURAGER LES INITIATIVES DES JEUNES

• **Les Projets jeunes :** le Conseil départemental aide les jeunes à réaliser des projets variés (environnement, solidarité, art, etc.) avec le soutien de la CAF, de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la MSA.

• **Le Service civique :** Le Conseil départemental propose des missions en Service civique. Les jeunes s'engagent dans des actions utiles (écologie, aide aux personnes, culture, sport). Ce dispositif s'élargit avec l'intermédiation, facilitant l'accueil des volontaires dans les petites collectivités.

• **Les postes dédiés :** Le Conseil départemental finance 14 postes à hauteur de 6 250 €/poste pour soutenir les associations jeunesse.

• **L'aide au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) :** Le Conseil départemental aide jusqu'à 200 €, les jeunes engagés dans une association ou en Service civique, avec un bonus de 50 € pour les stages en internat.

Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil départemental coordonne la centaine d'événements qui ont lieu dans le cadre des Journées départementales des droits des femmes, durant toute l'année.

L'engagement du Conseil départemental en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations se traduit notamment par l'animation d'un réseau de partenaires autour de cette thématique transversale.

Le Conseil départemental a également créé deux prix à destination des associations.

Le premier «Prix pour l'égalité entre les femmes et les hommes» se tient à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars

Le second, «la lutte contre les violences faites aux femmes nous concernent toutes et tous», a lieu autour du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, afin de valoriser les innovations des acteurs locaux, notamment associatifs.Le Conseil départemental est ainsi fortement mobilisé dans la lutte contre les violences faites aux femmes : il participe activement à l'animation de l'Observatoire des violences faites aux femmes, qui dispose d'un site internet dédié : aideauxfemmes.gard.fr.

En 2026, le Conseil départemental va mettre en place un nouvel outil appelé Photolangage®.

Photolangage®

Cet outil aidera les professionnels à aborder plus facilement les sujets de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention des violences. Le Photolangage® fonctionne avec des images : les participants regardent des photos et expriment ce qu'ils ressentent ou pensent, ce qui facilite la discussion sur des thèmes sensibles comme l'égalité ou les violences.

2e Objectif

PROTÉGER NOTRE SANTÉ ET NOTRE QUALITÉ DE VIE

Chaque jour, le Conseil départemental et ses agents se mobilisent pour offrir à toutes les Gardoises et tous les Gardois des réponses de qualité à leurs besoins dans tous les domaines du quotidien. C'est cet engagement qui fait du Gard un territoire attractif et agréable à vivre.

Développer une agriculture durable pour une alimentation de qualité

L'alimentation dans le Gard illustre les dynamiques des acteurs gardois, le savoir-faire de ses professionnels, la qualité de ses terroirs et l'identité culturelle de ses citoyens.

Face aux disparités sociales et territoriales et aux défis à relever, le Conseil départemental du Gard met en œuvre depuis plus de dix ans sa Politique alimentaire départementale, qui s'organise autour de trois objectifs :
- Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire
- Faciliter l'accès des Gardoises et des Gardois à une alimentation de qualité
- Sensibiliser la population à la consommation responsable et valoriser le patrimoine gastronomique du Gard.

Le Conseil départemental du Gard mène une politique alimentaire transversale, intégrant santé, justice sociale, environnement, économie et tourisme. Face aux crises récentes, cette politique gagne en importance pour garantir la résilience alimentaire du territoire. Fort de son expérience, le Conseil départemental accompagne les collectivités et place l'agriculture et l'alimentation au cœur des projets locaux. Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) se sont fortement développés : le Gard compte désormais 12 démarches couvrant presque tout le territoire, ce qui en fait l'un des départements les plus avancés en France sur ce sujet.
Suite à la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité, une concertation territoriale a été menée en 2023 et 2024 pour identifier les besoins et attentes des acteurs locaux en matière de coopération alimentaire.
En 2025, le Conseil départemental a adapté ses interventions pour répondre à ces attentes, soutenant financièrement une agriculture durable et une alimentation de qualité à hauteur de 411 500 €. Il a aussi renforcé l'animation territoriale et organisé des événements sur des thèmes comme l'installation agricole, la lutte contre la précarité alimentaire, les jardins partagés et la restauration collective.

Valoriser les produits du terroir gardois.

Pour 2026, trois objectifs prioritaires sont fixés :
- **Poursuivre la politique alimentaire et l'accompagnement des acteurs locaux ;**
- **Renforcer la lutte contre la précarité alimentaire et encourager la recherche de solutions collectives ;**
- **Consolider le réseau inter-PAT pour favoriser les échanges et la co-construction d'actions collectives.**

Garantir le bien manger des collégiens

En 2026, le Conseil départemental du Gard poursuivra ses engagements pour une restauration scolaire de qualité, accessible à tous les collégiens. Plusieurs actions sont prévues : améliorer les marchés alimentaires en privilégiant les clauses sociales et environnementales, renforcer l'approvisionnement local en fruits et légumes, et mesurer le gaspillage alimentaire pour sensibiliser les élèves. Le coût moyen par assiette restera maîtrisé et évalué, tout comme la qualité gustative perçue par les collégiens. La formation des cuisiniers sera développée, notamment pour lutter contre le gaspillage et améliorer leurs compétences. L'Unité de conditionnement de légumes continuera bien sur ses approvisonnements, pour favoriser l'utilisation de produits frais. Les initiatives pour une alimentation plus saine, bio et locale seront valorisées dans les établissements, et les actions de sensibilisation auprès des jeunes seront renforcées. **Le Conseil départemental prendra en charge la restauration du collège Gérard Philippe à Bagnols-sur-Cèze dès janvier 2026.** Enfin, deux collèges engagés dans le dispositif national "Plaisir à la cantine" bénéficieront d'un accompagnement pour mettre en œuvre un projet d'établissement axé sur la qualité de la restauration.

RENDEZ-VOUS AU SALON DE L'AGRICULTURE

En 2026, le Conseil départemental du Gard participera au Salon international de l'Agriculture à Paris, du 21 février au 1er mars. Cet événement majeur permettra de valoriser les richesses agricoles et alimentaires du Gard. Après le succès des précédentes éditions, le Conseil départemental invite à nouveau le public à découvrir le stand « Le Gard », associé à la marque « Le Gard, militant du goût », dans une ambiance conviviale. Le SIA sera l'occasion de mettre en avant les savoir-faire agricoles locaux, la diversité des productions, les AOP/AOC et IGP (vins, huile d'olive…), ainsi que les produits emblématiques du Gard.

Réussir la transition écologique

10 M€

Pour des bâtiments plus verts

Le Conseil départemental du Gard poursuivra sa transition écologique en 2026, avec une gestion plus durable de son patrimoine et la rénovation énergétique des bâtiments.

DANS LES COLLÈGES

Les dépenses énergétiques seront maîtrisées grâce à de nouveaux contrats d'approvisionnement, étendus aux collèges via un groupement d'achat.
Les centrales photovoltaïques sur les toits se déploieront, notamment avec la création d'une première communauté énergétique à Nîmes.
Le plan de sobriété énergétique encourage les écogestes et accompagne les collèges engagés dans le challenge CUBE.S.

DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Le diagnostic du parc immobilier va continuer, pour répondre aux obligations de rénovation et optimiser l'utilisation des bâtiments les plus énergivores. L'adaptation des bâtiments restera une priorité face au changement climatique, aux risques de canicule et d'inondation. Après les travaux réalisés en 2025, de nouveaux chantiers sont prévus.
La réduction de la vulnérabilité aux inondations se poursuit. La modernisation des bâtiments départementaux à Nîmes continue, avec la rénovation énergétique du bâtiment Guillemette et des études sur les sites les plus énergivores.
Le plan de réduction des émissions de Gaz à effet de serre, finalisé en 2025, sera appliqué à l'ensemble du patrimoine et des services, conformément à la stratégie nationale Bas Carbone, pour conforter les efforts du Conseil départemental dans les achats publics et l'impact carbone des chantiers.

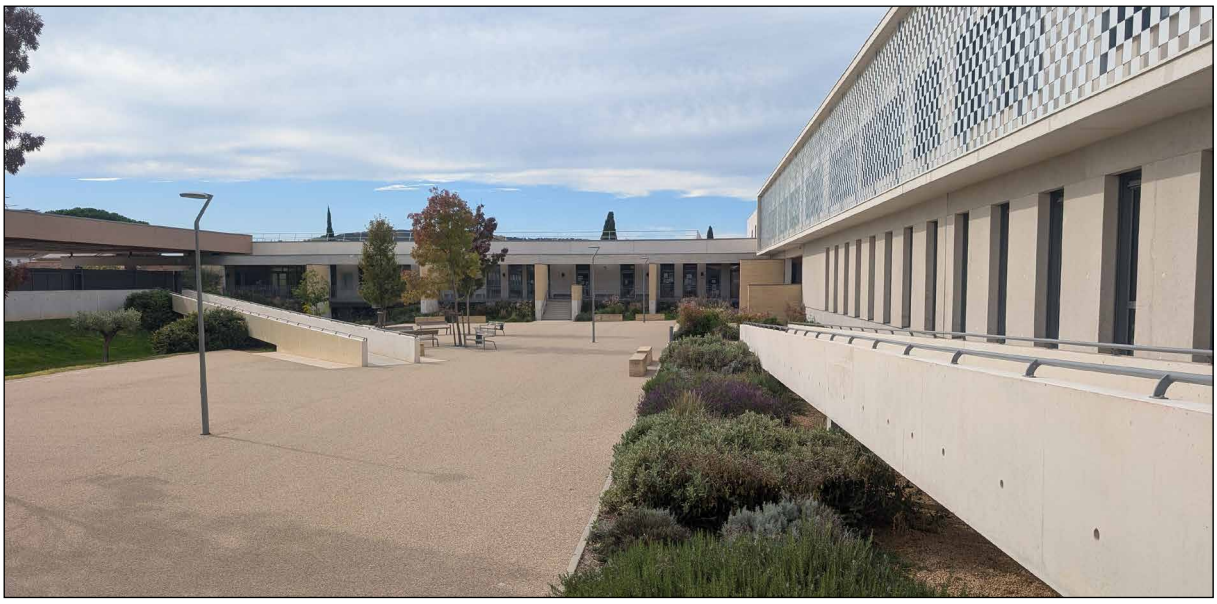

Le collège Voltaire de Remoulins est un exemple de bâtiment plus vert.

Protéger les Espaces naturels sensibles

Les Gorges du Gardon, un site emblématique à protéger

Le Gard se distingue par la richesse et la diversité de ses paysages naturels, avec 32 % de son territoire classé en zones protégées, dont 41 sites Natura 2000, 140 espaces naturels sensibles (ENS), 275 zones humides, un parc national (Cévennes), quatre réserves naturelles régionales et trois sites majeurs comme le Cirque de Navacelles, la Camargue Gardoise et le Pont du Gard.

Le Conseil départemental poursuit la mise en œuvre du Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS), adopté en 2017, en renforçant la gestion et la valorisation de ces sites. Les actions menées s'inscrivent dans une démarche globale de lutte contre le changement climatique et de préservation du foncier, notamment à travers la stratégie « Eau & Climat : Préparons l'avenir » et l'animation de réseaux d'acteurs locaux.

La politique départementale favorise la biodiversité et la géodiversité grâce à une gestion concertée et multi-acteurs, impliquant la Région, les collectivités locales et les associations. Le réseau départemental compte 19 sites ENS, couvrant 4 550 hectares déjà acquis.

En 2026, le Conseil départemental prévoit de renforcer la connaissance et la valorisation des ENS, notamment sur le massif et les gorges de la Cèze, avec la création de sentiers d'interprétation comme la Baume des fades et la roche karstique. Il accompagnera les territoires dans le renouvellement et le maintien du label « Grand Site de France », gage de reconnaissance nationale.

Le Conseil départemental poursuit ses partenariats avec les différents syndicats mixtes du territoire, en particulier le Syndicat mixte de la Camargue gardoise et le Syndicat mixte des Gorges du Gardon.

Une nature magnifique

En matière de patrimoine naturel, le Gard dispose de nombreux atouts : 357 sites de pleine nature, 11 sites inscrits au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), plus de 9 000 km d'itinéraires de randonnée, ainsi que des sites emblématiques comme l'Espiguette, le Mont Bouquet, Seynes, le massif de l'Aigoual, le massif du Mont Lozère sans oublier le pôle vélo à Méjannes-le-Clap.

Les activités de pleine nature séduisent un large public.

Mettre en avant les Activités de pleine nature

Le Conseil départemental du Gard développe une stratégie pour les activités de pleine nature à travers son schéma dédié en place depuis 2017. Ce Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature (SDCAPN) vise à équilibrer la préservation de l'environnement, la sécurité des sites, le développement économique des sports de nature et l'accessibilité pour tous.

En 2026, le Conseil départemental poursuivra la mise en œuvre de ce plan d'actions, notamment en accompagnant les pôles nature Aigoual 4 saisons et Mont Lozère, en consolidant les itinéraires de randonnée et en soutenant la création d'un pôle vélo et d'un espace VTT dans les gorges de la Cèze et au Mont Bouquet, dans le cadre de la modernisation du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap.

Le Conseil départemental joue un rôle de coordination et favorise la concertation entre les acteurs locaux via la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires.

La collectivité continuera aussi à développer l'application numérique RandoGard, à en ouvrir l'accès aux intercommunalités pour valoriser les réseaux locaux et à publier ou rééditer des cartoguides.

La gestion de l'eau

Dans le contexte du changement climatique, le Conseil départemental du Gard poursuit sa démarche « Eau et Climat : préparons l'avenir ».
Après une large concertation et un forum en juin 2025 au Pont du Gard, les réflexions se poursuivent sur le prix, la qualité de l'eau et les solutions d'adaptation.
En 2026, la priorité sera d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre d'actions concrètes et de valoriser les retours d'expérience via le site eauclimat.gard.fr.

Un nouveau partenariat de six ans avec l'Agence de l'Eau (2025-2030) permettra de soutenir les collectivités pour atteindre le bon état des milieux, adapter les territoires au changement climatique, restaurer la biodiversité et renforcer la solidarité territoriale.
Les interventions viseront à encourager la sobriété des usages (économies d'eau, substitution de ressources), restaurer les milieux aquatiques, améliorer la qualité de l'eau (lutte contre les pollutions, assainissement), et préserver la capacité des sols à stocker l'eau.
Le Conseil départemental continuera aussi d'aider les collectivités rurales à moderniser leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement, et à leur fournir une assistance technique réglementaire.
Enfin, un soutien spécifique sera apporté au secteur agricole pour réduire la vulnérabilité au manque d'eau et favoriser un aménagement durable du territoire à l'horizon 2050.

Parallèlement à la concertation, la démarche poursuit sa mise en oeuvre.

Construire une destination touristique d'exception

La saison estivale 2025 présente une baisse de fréquentation au printemps et en juillet, heureusement compensée par une reprise en août et une belle arrière-saison. La météo capricieuse du printemps et de l'été (orages en avril/mai puis forte canicule en juin) et la forte baisse du pouvoir d'achat sont très probablement à l'origine de ce recul, malgré l'attractivité générale du Gard grâce à ses destinations touristiques très variées.
Pour sa 3e année d'exécution, le Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité 2023-2028 conserve ses ambitions en faveur d'un tourisme responsable, solidaire et durable avec un programme d'actions qui se poursuivra en 2026.

Les priorités du tourisme gardois

L'intégration de la gestion des risques et la diffusion de messages rassurants visent à renforcer l'attractivité touristique du Gard, en collaboration avec Gard Tourisme, les offices de tourisme et les professionnels du secteur. La promotion des destinations tient compte des attentes des visiteurs et des équilibres territoriaux, favorisant l'étalement de la fréquentation sur les ailes de saison. **De nouveaux partenariats sont envisagés pour 2026, a**vec des conventions et des rencontres annuelles alignées sur les objectifs du Schéma départemental.
En 2026, le Conseil départemental continuera à soutenir tous les acteurs du tourisme, notamment Gard Tourisme. L'agence a renforcé son observatoire pour mieux connaître les visiteurs et leurs attentes, grâce à une grande enquête régionale menée en 2025 et 2026, qui alimentera le prochain plan marketing.

Un littoral gardois toujours attractif.

Le développement du tourisme de proximité se veut solidaire et local, avec des aides aux investissements touristiques pour les collectivités et associations, et un dispositif de Tourisme social, solidaire et durable permettant à des Gardois en situation de précarité de profiter de séjours dans le département. Ce dispositif, qui a soutenu 16 projets en 2025, sera reconduit en 2026.
Les marques « Le Gard, militant du goût » et « Gard Gourmand » sont désormais officielles. En 2026, leur réseau sera mieux structuré et animé, et le concours annuel «Gard gourmand» sera renforcé. Le Conseil départemental poursuivra aussi son soutien aux Sites Remarquables du Goût et au réseau des Gîtes de France, encourageant un tourisme vert et responsable, ainsi que les manifestations valorisant le patrimoine et les savoir-faire locaux.

Miser sur les mobilités douces

Le Conseil départemental poursuivra l'inventaire des initiatives locales en termes de mobilités douces, transports en commun, pôles d'échanges multimodaux, aires de covoiturages.
La mise en œuvre du Schéma des mobilités va aussi contribuer à la préservation du patrimoine et de l'environnement gardois. Cela passe par une signalisation et une information touristique renforcées, simplifiées et complétées notamment pour les voies vertes en fort développement. Une réflexion sera menée autour de la définition d'une éventuelle nouvelle charte unique regroupant tous les systèmes en la matière.
Concernant la mobilité douce, deux itinéraires cultuels devraient être finalisés en 2026 :
• La Route des abbayes, chartreuses et prieurés,
•L'Itinéraire culturel européen « Sur les pas des Huguenots ».
Par ailleurs, les travaux d'études relatifs à l'itinéraire de la Romanité, débutés en 2024, devraient aboutir à une cartographie et une mise en tourisme en 2026.

Un séminaire sur la grande itinérance gardoise, organisé fin 2024, avait permis de lister les perspectives de gouvernance et de promotion adaptées ainsi que les équipements et services à développer. Des travaux de promotion et de valorisation sont ainsi menés sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (ICCE), des Chemins de Compostelle (Voie d'Arles), la Via Domitia ou encore Iter Vitis pour mettre en avant la qualité des paysages et de l'environnement gardois.
Au premier semestre 2026, l'étude de définition d'une stratégie touristique pour le Canal du Rhône à Sète sera terminée avec des perspectives encourageantes.
Un projet de contrat de canal est à l'étude avec l'ensemble des acteurs concernés autour de ce patrimoine structurant tenant compte de son environnement immédiat.
Les grands sites de France et d'Occitanie ont mis en place des observatoires de flux sur leurs périmètres. Ces analyses permettent entre autres de proposer des mesures alternatives de circulation et de modulation des flux de véhicules, contribuant ainsi à un développement touristique responsable.

Les voies vertes sont un enjeu touristique important.

Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Les Contrats territoriaux facilitent la rénovation des traversées d'agglomération.

Le Conseil départemental du Gard soutient l'investissement pour renforcer l'attractivité et l'emploi local. Il aide les communes et groupements via des Contrats territoriaux, encadrés par le Crédit départemental d'équipement (CDE) et les Monuments historiques. En 2025, 123 projets ont reçu 8,9 M€ de subventions.

Le règlement des Contrats territoriaux permet désormais d'avancer des fonds, de superposer deux contrats sur des années différentes, et d'accorder un bonus écologique (+10 %) pour les projets intégrant des enjeux environnementaux. En 2025, 33 % des projets ont bénéficié de ce bonus.

Les communes peuvent suspendre un contrat en cas d'imprévu ou de défaillance d'entreprise, et celles de moins de 3 500 habitants sont désormais éligibles pour des dépenses liées aux réseaux humides et au logement communal non conventionné.

Le Conseil départemental peut aussi contractualiser pour des Dossiers d'intérêt départemental (DID) à fort impact économique, avec 1,96 M€ de subventions comme en 2025.

Enfin, il participe aux démarches communes avec l'État et la Région (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Contrats territoriaux Occitanie, etc.), pour harmoniser et accélérer la mise en œuvre des projets locaux. Le Conseil départemental soutient aussi les Services de proximité en milieu rural pour maintenir la vitalité des territoires.

PLANS LOCAUX D'URBANISME

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU), en lien avec les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire. À travers le PLU Gard durable, le Conseil départemental du Gard accompagne activement les acteurs locaux en définissant des orientations pour le développement durable. Il participe aux démarches de ses partenaires institutionnels et professionnels, en soutenant leurs initiatives sur des thèmes majeurs comme la préservation des espaces naturels, la mobilité, l'agriculture et la qualité alimentaire, qui sont essentiels pour l'aménagement et le développement durable du Gard.

L'Emploi des fonds européens

Le Conseil départemental du Gard soutient activement l'utilisation des fonds européens pour renforcer l'attractivité du territoire et la solidarité avec les zones rurales. Il s'agit du Fonds européeen de développement régional (FEDER)et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ce dernier servant à financer les programmes LEADER. En 2025, ces fonds européens sont programmés jusqu'en 2027, avec de nouvelles priorités définies en partenariat avec la Région, l'État et les collectivités locales.
Cette démarche se poursuivra en 2026 par un accompagnement technique, la participation aux comités de suivi et le cofinancement des projets relevant des compétences du département. Le Conseil départemental continue aussi d'appuyer les Groupes d'action locale (GAL) pour détecter et sélectionner les projets locaux, en adaptant le financement de leur animation.

L'Économie sociale et solidaire

En 2025, le Conseil départemental a lancé pour la première fois son appel à commun(s) dans le cadre du Schéma de l'Économie sociale et solidaire (ESS), afin d'encourager l'innovation sociale sur le territoire. **Les résultats de cette première édition seront analysés pour ajuster le dispositif en 2026 et poursuivre la démarche.** Avec le soutien du réseau local de l'ESS, le Conseil départemental continue de développer une politique ambitieuse : il structure l'accompagnement des acteurs de l'ESS, propose des formations et fait la promotion de l'ESS auprès des collectivités et du grand public. Enfin, le lien entre le Schéma de l'ESS et le SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) sera renforcé. L'objectif : diffuser la culture de l'achat public responsable et les valeurs de l'ESS dans la collectivité et auprès de ses partenaires.

Militer pour la Culture pour tous

La politique culturelle départementale s'est enrichie en 2025 de la phase II du schéma «Osons la culture». Retenons, parmi les grandes orientations déjà mises en œuvre : le développement de la participation des Gardoises et des Gardois à la vie artistique et culturelle, la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture à travers les enseignements et l'éducation artistique, l'accompagnement des territoires dans leurs projets et la professionnalisation des artistes. Des mesures spécifiques en faveur des transitions écologiques et digitales du secteur et une transversalité entre secteurs (social, santé, tourisme…) viendront encourager une politique culturelle inclusive et solidaire, grâce à un volet ingénierie de projet renforcé.

Créer une culture de la coopération et accompagner les transitions

Cette nouvelle étape de la phase II du schéma départemental de la culture 2025-2028, permettra d'approfondir des thèmes déjà présents dans le premier schéma et d'y adosser de nouvelles propositions pour répondre aux grands enjeux sociétaux.
Elle doit permettre d'aller au-delà des coopérations culturelles déjà initiées et d'engager une véritable culture de la coopération qui favorise les mutualisations et le partage des ressources, développe la transversalité, renforce les solidarités et l'équité territoriale.
Cette culture de la coopération passe par une meilleure interconnaissance des acteurs sur chaque territoire, une implication forte des élus locaux, des outils d'intelligence collective et des expérimentations locales adaptés à la réalité de chaque territoire.
La phase II du schéma sera l'occasion de travailler largement autour de ces questions afin de mieux accompagner la transition écologique du secteur culturel, de soutenir les espaces et les projets innovants, de relever les défis de la digitalisation des pratiques, pour permettre aux jeunes générations de découvrir une diversité de propositions culturelles.
Les politiques de solidarités du Conseil départemental, son engagement en faveur des femmes et de la lutte contre les discriminations, donnent à la collectivité une responsabilité particulière pour aller au-delà du droit à la culture et faire vivre les droits culturels sur son territoire.
Ainsi, le Conseil départemental a affirmé, à travers un axe spécifique du schéma, son engagement en faveur de l'épanouissement des habitants et le déploiement de leur pouvoir d'agir.

La culture est d'abord un moyen d'échange et de rencontre.

Favoriser la participation des Gardoises et des Gardois à la vie culturelle

Les résidences de territoire permettent aux artistes d'aller à la rencontre des habitants durant la création.

Après l'adoption fin 2023 du Schéma des enseignements artistiques, sa mise en oeuvre se poursuit avec trois priorités identifiées pour 2026 :
- diversifier les publics,
- structurer l'offre,
- encourager l'innovation et la coopération entre acteurs.

Pour ouvrir l'enseignement artistique à plus de personnes, le Conseil départemental continuera à soutenir les structures qui diversifient leurs actions, adaptent leurs tarifs et créent des partenariats avec l'éducation, notamment à travers le dispositif «Artistes au collège», la santé et le social.
La structuration de l'offre s'appuiera sur un comité pédagogique qui favorisera les projets communs, la mutualisation des ressources et la formation, notamment sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
Le projet « Guitares au Pont », lancé en 2025, réunira en 2026 des enseignants et élèves de plusieurs établissements pour un concert au Pont du Gard.
La cartographie en ligne des enseignements artistiques, créée en 2025, sera enrichie pour mieux faire connaître l'offre sur le territoire.

L'éducation artistique et culturelle reste une priorité, soutenue par une convention avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Le maillage culturel du territoire, les tiers-lieux et les conventions d'éducation artistique favorisent l'accès à la culture pour tous.
Le Conseil départemental est ainsi co-signataire de quatre conventions sur différents territoires, permettant de construire ensemble des politiques culturelles adaptées et de renforcer la participation des habitants à la vie culturelle.

LA CONSERVATION DÉPARTEMENTALE

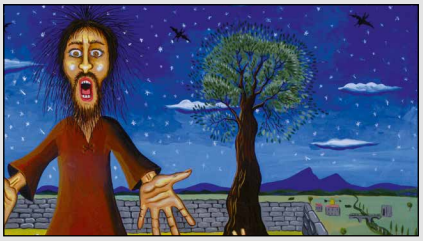

La Conservation départementale poursuivra ses activités visant à assurer la sécurité et la préservation optimale des fonds permanents sous sa gestion, ainsi qu'à favoriser leur valorisation auprès du public.

Les différents musées travaillent désormais sur des expositions communes. Après un premier cycle consacré à l'art brut en 2025, **le thème du paysage sera abordé en 2026.**

La participation à des événements nationaux (tels que la Nuit des musées et les Journées européennes du patrimoine), l'organisation de visites, de conférences, d'ateliers et de parcours dédiés permettront de rendre cette programmation accessible aux adultes et aux scolaires.

Un programme annuel contribuera à accroître la visibilité des activités auprès du grand public. Les partenariats locaux permettront de sensibiliser le public de proximité, tandis que des collaborations nationales étendront la notoriété des collections au-delà du Gard et des régions limitrophes.

La rédaction du Projet scientifique et culturel du musée Albert-André à Bagnols-sur-Cèze étant achevée et la gestion des collections naturalistes terminée, la réflexion relative au projet scientifique et culturel du Musée laïque d'art sacré à Pont-Saint-Esprit pourra être engagée. Elle servira à définir la politique muséale du lieu pour les années à venir.

Le soutien à la professionnalisation des artistes et à la structuration du secteur culturel

Le Conseil départemental souhaite poursuivre son engagement en direction des acteurs culturels et des artistes professionnels. La concertation engagée avec les tiers-lieux culturels du Gard a permis d'unifier les conditions d'accueil en résidence et a débouché en 2024 et 2025 sur deux résidences itinérantes dans 5 lieux différents. Ce dispositif intitulé « Re.Gards » sera reconduit et, en fonction des possibilités financières, amplifié. **Par ailleurs, en 2026, la participation du Conseil départemental au GIP « Cafés-cultures » auquel le Conseil départemental adhère depuis 2022, devrait être reconduite**. Elle permet, avec celles de l'État, des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles des artistes, de gérer un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique pour favoriser l'offre artistique dans les lieux de proximité que sont notamment les cafés, bars et restaurants, maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires.

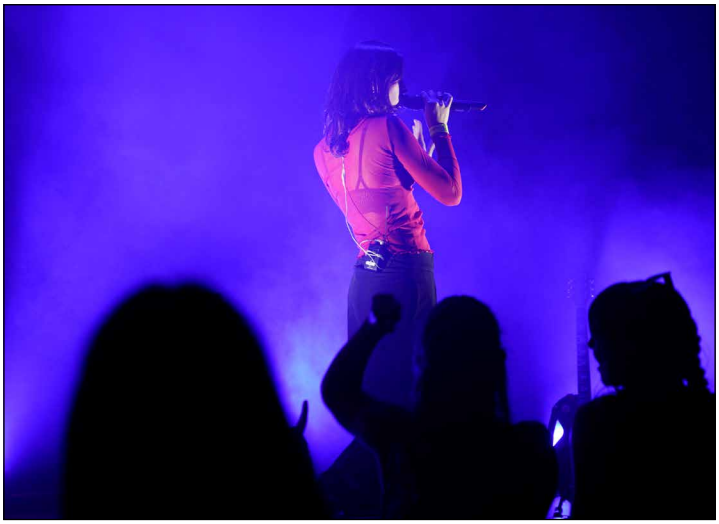

Noé, gagnante des Before 2024.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales du Gard accueillent un public nombreux pour des activités variées : consultation de documents à caractère probatoire, recherches professionnelles, recherches scientifiques et de loisirs, visites d'expositions ou du bâtiment, participation à des ateliers pédagogiques, des conférences ou colloques ou aux Journées européennes du patrimoine. Ce patrimoine singulier, les archives, témoin de l'histoire d'un territoire et de ses habitants, est ainsi mis à disposition de tous les publics, et particulièrement les scolaires.

Les enjeux des Archives départementales du Gard se retrouvent à travers ses grandes missions : collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser. Dans la continuité des plans de sauvegarde du patrimoine archivistique, les opérations de numérisation, de mise en ligne et de restauration se poursuivront en 2026.

La numérisation des fonds d'archives a permis de mettre en ligne plus de 9 millions de pages et images.

Plus de 3 000 inventaires encodés et indexés permettent d'accéder à ces ressources patrimoniales.

Le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC), en cours de rédaction, sera terminé en 2026.

La poursuite du plan stratégique

L'exposition «Le Temps de la guerre» est à voir jusqu'en mai 2027.

de traitement des fonds d'archives permettra de classer des fonds volumineux et complexes.

Les acquisitions de documents privés en vente publique permettront de compléter les fonds d'archives publiques.

Dans le cadre de la conservation à long terme des archives dématérialisées du Gard, le Système d'archivage électronique est en production depuis novembre 2024. **La mise en place, en 2026, d'un système d'archivage électronique « intermédiaire » :** pour les documents nativement numériques qui n'ont pas vocation à être conservés définitivement, permettra de sécuriser l'ensemble de la production archivistique dématérialisée.

La poursuite de l'élaboration de stratégies d'archivage concertées avec les services et directions contribuera à inscrire l'archivage électronique dans une logique de gestion globale de la donnée.

Les Archives départementales du Gard proposent régulièrement des manifestations d'envergure. L'exposition « Le temps de la guerre. 1939-1945 dans le Gard » ouverte en octobre 2025 se poursuivra jusqu'en mai 2027. Objets, œuvres d'art, documents d'archives (écrits, figurés, oraux, animés…), publics et privés, souvent inédits et rarement présentés au public, inviteront à découvrir l'histoire à hauteur des hommes et des femmes, pris dans la tourmente du conflit.

Les Archives départementales du Gard poursuivront la réalisation d'outils pédagogiques pour les scolaires : ateliers sur l'ensemble du territoire du Gard, en particulier dans les collèges. Elles animeront aussi de nombreuses séances de médiation culturelle sur site et poursuivront la réalisation de reproductions numériques animées en 3D des monuments gardois à partir des photographies et plans conservés ainsi que la conception d'expositions thématiques itinérantes.

LE CHÂTEAU D'ASSAS

Des temps de médiation sont prévus avec les scolaires.

Depuis 2009, le pôle culturel du château d'Assas a soutenu la création artistique contemporaine et la dynamisation culturelle du territoire. Il organise des manifestations destinées à tous les publics et développe une politique régulière de programmation d'exposition.

Agir pour lutter contre les risques

20 M€

Garant du bien-être des Gardoisse et des Gardois, le Conseil départemental poursuivra en 2026 ses interventions de lutte contre les différents risques.

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Le Conseil départemental participe à la politique publique de sécurité sanitaire par l'intermédiaire du Laboratoire départemental d'analyses (LDA) qui répond à des besoins locaux, assure des missions de service public de proximité et participe activement à la veille sanitaire. Le LDA bénéficie d'une expertise qui lui permet d'assurer une veille épidémiologique et un contrôle des maladies réglementées ou émergentes, une aide au diagnostic pour les vétérinaires et propriétaires d'animaux, une sécurité alimentaire des consommateurs et notamment des collégiens et une sécurité sanitaire vis-à-vis du risque légionelle pour les Établissements recevant du public...

Le LDA va renforcer ces missions grâce à la mise en place :

- de nouvelles analyses pour la recherche des maladies de Newcastle (faune sauvage), de la dermatose noduleuse contagieuse (bovins),
- d'une nouvelle accréditation pour les prélèvements des Plans de surveillance et de Plans de contrôle),
- d'un nouvel agrément pour la recherche de brucellose par culture.

Enfin le Laboratoire va mettre en place un Service d'intérêt économique général, pour préciser les missions de service public que le laboratoire assure pour la collectivité.

LA DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

En 2026, le Conseil départemental soutiendra les PAPIs et les dispositifs ALABRI.

Le Conseil départemental soutient également les Établissements publics territoriaux de bassins (EPTB) Cèze, Gardon et Vidourle en poursuivant la gestion et l'exploitation des barrages écrêteurs de crues. Dans ce cadre, les importants travaux de sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge sont en cours, après l'installation de la base de vie du chantier en 2025, l'année 2026 verra le démarrage des travaux de confortement du parement aval du barrage en béton compacté au rouleau. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2028.

Par ailleurs, **les travaux de sécurisation du barrage des Camboux devraient également démarrer et se réaliser sur cette année 2026, ainsi que les importants travaux de remplacement des dromes de protection du barrage de Sénéchas.**

Le projet de sécurisation du barrage des Pises au cœur du Parc national des Cévennes se poursuit.

Se protéger du risque incendie

Au regard de l'accroissement du risque feu de forêt, le Conseil départemental participe à la protection des forêts contre les incendies, en soutenant les intercommunalités et gestionnaires d'équipements (pistes et points d'eau).Ce soutien est à la fois technique et financier. L'objectif est de maintenir un réseau d'équipements opérationnels sur l'ensemble du territoire.

Au titre de la fermeture des massifs, le Conseil départemental poursuit l'échange et la concertation avec les différents acteurs et mobilise notamment la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires.

Enfin, en matière de défense contre les incendies, le Conseil départemental du Gard a signé un partenariat sur plusieurs années (2023-2028) avec le SDIS 30. Grâce à cette convention, le Conseil départemental garantit au SDIS les moyens nécessaires, aussi bien pour le fonctionnement quotidien que pour les investissements.

S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

Les difficultés d'accès aux soins fragilisent l'autonomie des publics accompagnés par le Conseil départemental. Pour répondre aux besoins de santé de la population, le « Plan santé » est déployé depuis 2025. Il repose sur 3 leviers d'action principaux : le suivi de la démographie médicale, qui permettra de soutenir les projets médicaux coordonnés dans les zones les plus fragiles, l'accueil de nouveaux médecins et le déploiement éthique et sécurisé de la e-santé.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACTEUR DES DYNAMIQUES LOCALES

Le Conseil départemental s'investit dans les dynamiques locales de santé, favorisant la coordination entre services médicaux, médico-sociaux et sociaux, pour une meilleure complémentarité des interventions.

SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DES TERRITOIRES

Dans le cadre du Plan santé, pour lutter contre les déserts médicaux, le Conseil départemental soutient l'ouverture de centres de santé, l'installation des étudiants en médecine et le développement de la télémédecine.
Les premiers résultats sont visibles puisque 42 médecins juniors sont intéressés pour s'installer en 2026 dans le Gard.

LA PRÉVENTION EN PRIORITÉ

La priorité est donnée à la prévention : développement des accompagnements prénataux, renforcement de la prévention pour les enfants de 0 à 6 ans, bilans de santé dans les écoles, dépistage et prise en charge précoce du handicap, et amélioration de l'accès aux Centres de santé sexuelle.

CHIFFRES CLÉS

6 382
consultations de nourrissons par les médecins de PMI

10 816
permanences de puéricultrices de PMI

42
médecins juniors attendus dans le Gard en 2026

103
professionnels de santé dans les services départementaux

Faire du sport, la clé de l'épanouissement de chacun

Le Schéma départemental des sports définit 3 grands axes de développement de la Politique sportive du Conseil départemental : être un moteur dans l'égalité d'accès à la pratique sportive pour toutes et tous, être un acteur pivot contribuant à la cohésion territoriale par le rapprochement des organisations sportives gardoises, faire du sport un secteur clé dans la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs.

Le Schéma des sports dresse la feuille de route de la politique sportive départementale, qui rend opérationnels les projets portés. Il se traduit notamment par une nouvelle aide à l'achat de petits matériels sportifs pour toute association sportive affiliée à une fédération agréée depuis 2024.

GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

Cette mission revêt plusieurs orientations :

• Permettre l'égalité d'accès aux pratiques en réduisant les exclusions (par le sport handicap notamment). Le Gard multiplie l'offre de pratiques «adaptées», de comités et clubs structurés et de soutien grâce à la politique départementale.
La nouvelle aide à l'acquisition de petit matériel, lancée en 2025, s'inscrit par exemple dans cet axe et permet d'accompagner les clubs ayant peu de moyens dans leur structuration et leur développement.

• Soutenir les associations sportives, notamment les plus structurantes (comités, clubs formateurs et de performance...).

Le Conseil départemental s'associe à de nombreux événements sportifs gardois.

À noter : le Conseil départemental apporte une attention particulière aux clubs qui favorisent la pratique sportive féminine.

• Accompagner l'animation et le développement du territoire par l'aide aux manifestations sportives, du niveau local au niveau international. On peut ici préciser qu'en dehors des manifestations compétitives jusque-là soutenues, la nouvelle aide aux manifestations non compétitives vise à sensibiliser aux bienfaits du "sport santé" et mérite encore d'être développée. En ce sens, dans le cadre d'un partenariat pédagogique avec des étudiants en Master Design de l'Université de Nîmes, la question du décrochage des adolescents, notamment les filles, dans la pratique sportive sera examinée. La place des femmes dans la gouvernance des structures sportives gardoises sera également étudiée.

Sensibiliser les collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes

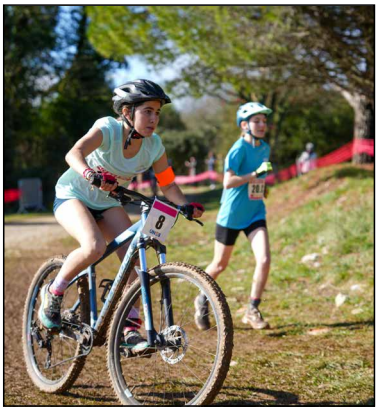

Le Conseil départemental soutient chaque association sportive de collège via le Comité départemental de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). Cette fédération reçoit une subvention annuelle pour permettre aux 53 associations sportives d'organiser des rencontres inter-établissements et surtout de favoriser la découverte par les collégiens de différentes disciplines à moindre coût.

Le dispositif **« Sportifs au collège »** est accessible à tous les établissements. Il favorise l'intervention de clubs, ou sportifs de haut niveau et entraîneurs pour échanger sur le respect, le vivre ensemble, l'engagement et l'accès au sport pour tous. Ces rencontres se déroulent dans les collèges et sont suivies d'une participation à un match ou à un entraînement avec les sportifs rencontrés.

Recenser les besoins et les attentes des habitants

Des rencontres avec les acteurs sportifs ont été initiées en 2025 autour des grands enjeux et thématiques d'actualité comme le financement ou la place des femmes dans le sport. **D'autres rencontres devraient être proposées en 2026 afin de poursuivre certaines thématiques mais également d'en proposer de nouvelles comme par exemple l'engagement bénévole.**

Le Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap

Le projet ambitieux de modernisation du Centre sportif départemental se poursuit après Paris 2024.

Entre la fin de l'année 2025 et l'année 2026, aura lieu le **lancement de la seconde phase de modernisation du Centre,** prévoyant le développement du Pôle vélo sur le site (pump track, piste « savoir rouler à vélo »...) et aux alentours avec la création de parcours "cross-country" (XCO, VTT, gravel...).

Un volet modernisation de l'offre d'hébergement est également prévu.

Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

Le Bibliobus du Conseil départemental alimente les bibliothèques gardoises.

En 2026, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma départemental de la lecture publique (SDLP) 2024-2028, le Conseil départemental :
• Poursuivra le renforcement du maillage du réseau des bibliothèques et le soutien à leur modernisation (axe 1), au bénéfice de 190 bibliothèques gardoises,
• Incitera au développement de la médiation en proposant formations, outils actions culturelles.
• Encouragera les bibliothèques à devenir des espaces d'accueil et de sociabilité en lien avec la vie culturelle du territoire : développement de tiers lieux, de lieux citoyens, de liens avec les acteurs départementaux du livre et de la lecture.

Après avoir organisé des journées sur la thématique des séniors en bibliothèque en 2025, le Conseil départemental devrait proposer, en 2026, une journée thématique sur l'intelligence artificielle. Dans le cadre du travail en réseau, le Conseil départemental continuera la formation des bibliothécaires.

Il poursuivra également le développement des collections par des supports de types numériques, escape game, livres d'artistes… et favorisera la médiation auprès des publics de toutes les générations. La collection proposée aux bibliothèques pour leurs animations et l'offre à leur public s'étoffe également : exposition interactive, «raconte tapis», plusieurs outils regroupés en malles (DYS, mangas).

L'attention particulière portée sur l'éco-responsabilité en bibliothèque dans la formation des personnels permettra l'adaptation des services aux exigences de développement durable.

3e Objectif

RELIER LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES

Le lien social est essentiel pour faire vivre une société. Il permet à la solidarité de jouer son rôle et contribue à un meilleur équilibre entre les territoires et les habitants. Le Conseil départemental s'engage à mettre en place l'équité d'accès aux services pour toutes les Gardoises et tous les Gardois, partout sur son territoire.

Soutenir une vie associative locale

Le Conseil départemental du Gard joue un rôle majeur dans le renforcement du lien social sur l'ensemble du territoire, notamment à travers sa Politique de la ville, qui concerne 7 Contrats de ville et 18 quartiers prioritaires. Ces interventions visent à améliorer le quotidien de 10 % des habitants du département vivant dans ces zones.

Pour soutenir la jeunesse, l'accès à l'emploi, le logement, la citoyenneté, la santé et la lutte contre la fracture numérique, le département s'appuie sur le Fonds départemental de soutien à la vie sociale (FDSVS). Ce dispositif permet de financer des actions concrètes en faveur des publics les plus fragiles.

Le Conseil départemental est présent auprès des associations de quartier.

La médiation sociale constitue également une priorité, avec des partenariats développés notamment avec la Caisse d'allocations familiales pour animer la vie sociale dans les 31 centres sociaux et 30 espaces de vie sociale, en milieu urbain comme rural.
Ces structures sont essentielles pour favoriser le lien intergénérationnel et la cohésion locale.

Enfin, le schéma des solidarités sociales intègre la nécessité d'adapter l'offre de structures aux besoins identifiés, afin de répondre aux attentes de tous les habitants, quel que soit leur âge.

Le Fonds social européen

Le Conseil départemental du Gard agit pour l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et les discriminations. Depuis 2023, il gère une subvention pluriannuelle du FSE+ pour soutenir l'insertion professionnelle et sociale, via l'accès au logement et l'accompagnement des publics vulnérables (mineurs, familles précaires, personnes handicapées, sans-abris).
Car les difficultés financières s'accompagnent souvent de difficultés plus sociales : logement, transport, santé, structure familiale

Pour la période 2023-2027, près de 14,1 M€ sont mobilisés. Trois appels à projets annuels ont permis de financer des actions d'insertion et d'inclusion sociale, avec un accent sur les jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance.
En 2026, les priorités restent l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et le soutien aux plus fragiles : RSA, handicap, NEET (jeunes Ni en études, ni en emploi, ni en formation), familles monoparentales, personnes vivant dans des logements précaires ou sans-abri).

Garantir et simplifier les services de proximité

2,8 M€

Le Conseil départemental s'attache à être présent partout sur le territoire.

LES MAISONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Ces lieux de proximité offrent une information, une orientation, un soutien pour bénéficier plus facilement des politiques publiques départementales, tant pour les personnes, que les associations ou les collectivités.
Les Maisons du Conseil départemental , par leur mission d'accueil généraliste de proximité, sont un premier relai entre les citoyens et l'institution et ses politiques publiques.
Il existe trois Maisons du Conseil départemental fixes (Alès, Bagnols-sur-Cèze et Le Vigan) et 2 mobiles (véhicules aménagés). Les véhicules utilisés pour les MCD mobiles étaient loués jusqu'en 2025. Après cette phase test, ayant affiné» ses besoins, la collectivité est désormais propriétaire des deux véhicules.

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le Conseil départemental attache une grande importance à l'accueil du public.
Une équipe dédiée répond aux appels téléphoniques du public sur deux numéros, l'un consacré aux sollicitations relevant du social, l'autre sur tous les autres champs de compétence de la collectivité. De plus, une autre équipe accueille les usagers sur trois sites à Nîmes : l'Hôtel du Conseil départemental, la Maison départementale et le bâtiment Guillemette.
En 2026, la montée en compétence des agents d'accueil sera poursuivie, grâce à des formations et des immersions dans les services. Un travail sur les outils dont ils disposent sera également finalisé.
Sur les territoires, l'accueil du public est assuré au sein de chaque service présent.

SUR LES TERRITOIRES

En 2026, le Conseil départemental du Gard poursuit son programme pluriannuel de rénovation et d'amélioration des Centres médico-sociaux (CMS) sur l'ensemble du territoire. L'année 2026 sera marquée par la construction du nouveau CMS de Saint-Hippolyte-du-Fort, avec une livraison prévue à l'automne 2026 et les débuts de l'aménagement intérieur du CMS de Sommières.
Ces projets s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration du service public de proximité, en lien avec la politique départementale de soutien aux publics fragiles et à la modernisation du patrimoine bâti.

Les Maisons du Conseil départemental mobiles sont présentes régulièrement sur tout le territoire.

Mieux circuler et se déplacer

Les mobilités sont un enjeu majeur pour le territoire gardois. Le Conseil départemental gère un vaste réseau : 4 600 km de routes, dont 1 500 km en zone montagne, 210 km de voies vertes, 3 128 ponts et 7 500 murs de soutènement. L'entretien de ces infrastructures est essentiel pour garantir leur bon état. Pour faciliter les déplacements et améliorer la qualité de vie, le Conseil départemental a adopté un Schéma des mobilités. Ce plan fixe les grandes orientations pour les années à venir autour de trois objectifs :

- relier les personnes et les territoires,
- favoriser l'accès à la mobilité pour tous,
- préserver la santé et la qualité de vie des habitants.

Les priorités budgétaires pour 2026 s'organisent autour de quatre grandes politiques départementales de mobilité, détaillées dans ce schéma.

Les agents des routes assurent l'entretien régulier des voiries.

1. CONNECTER LE RÉSEAU GARDOIS AUX GRANDES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

En 2026, le Conseil départemental poursuit la modernisation des principaux axes routiers pour améliorer la desserte du territoire, tant sur le plan économique que touristique.

Parmi les projets en cours figurent la RD 999 à l'ouest du département, avec l'étude du pont sur l'Arboux au Rey, ainsi que l'avancement des études sur les grandes déviations autour de Nîmes, Redessan, Jonquières-Saint-Vincent et Uzès.

2. RÉNOVER LE PATRIMOINE ROUTIER

Avec un contexte budgétaire contraint, il est proposé d'équilibrer les efforts budgétaires entre les chaussées et les ouvrages d'art.

Concernant les chaussées, les travaux visant à maintenir le patrimoine en état de viabilité seront priorisés. L'entretien curatif se portera sur les deux sections prioritaires que sont la RD 6110 à Saint-Christol-les-Alès et la RD 90 à Beaucaire.

Concernant les ouvrages d'art, les études des projets de réhabilitation des grands ouvrages se poursuivront. Elles concernent le viaduc de Bez Esparon, le pont de la tour Carbonière, le pont de Roquemaure, le pont d'Aramon et le pont de Vallabrègues. Ces études

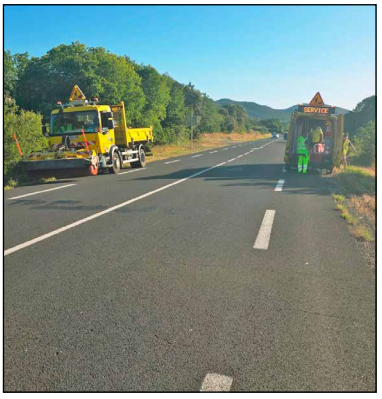

permettront de programmer les travaux sur les exercices à venir. Il est également proposé de maintenir les efforts de la collectivité pour la modernisation de la régie routière, en charge de l'entretien des routes et voies vertes départementales. 2026 verra la fin des travaux de modernisation des locaux actuels sur le Pôle d'exploitation routier (PER) de Camprieu, la réhabilitation du PER de Vauvert ainsi que le début de la construction du PER de Bagard. Des efforts de maîtrise budgétaire seront fournis sur l'équipement et le renouvellement du matériel de la régie.
Le budget de fonctionnement sera maintenu pour tenir compte des contraintes budgétaires sur l'entretien courant des chaussées.

3. CRÉER UN RÉSEAU D'ITINÉRAIRES CYCLABLES STRUCTURANT LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental du Gard poursuit le développement des déplacements doux, malgré un budget 2026 réduit. Les priorités incluent l'achèvement de la voie verte entre Nîmes et Caveirac, le lancement des travaux pour relier Fontanès à Vic-le-Fesc et Vauvert à Vestric, ainsi que la poursuite des études entre Sumène et Molières-Cavaillac.
Les études se poursuivent aussi pour relier Calvisson à Vergèze, afin de connecter la voie verte VV66 à l'Euro-Véloroute 8, et pour améliorer les liaisons avec la Viarhôna sur le Gard Rhodanien.

4. MODERNISER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Le Conseil départemental fait des déplacements quotidiens une priorité, en maintenant ses investissements pour améliorer les traversées d'agglomération et sécuriser les routes. Il poursuit aussi la lutte contre l'autosolisme, en créant de nouvelles aires de covoiturage ou en soutenant financièrement les collectivités. Enfin, il encourage l'intermodalité avec la mise en place de Pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Le réseau des voies vertes va encore s'étoffer en 2026.

Connecter chacun au Très haut débit

RENDRE DE NOUVEAUX SERVICES AUX GARDOISES ET AUX GARDOIS

Le Conseil départemental déploie de nouveaux téléservices permettant l'ouverture des droits et le suivi technique et financier des dossiers des Gardoises et des Gardois en perte d'autonomie. C'est le cas par exemple du téléservice MDPH. Les téléservices permettent d'optimiser les délais de mise en œuvre des plans d'aide.
Dans le cadre des procédures de protection des enfants, une plateforme de gestion globale des places d'accueil d'enfants au sein des structures et des familles accueillantes sera mise en œuvre. Elle permettra de superviser le parc de places et de répondre aux impératifs de délais.

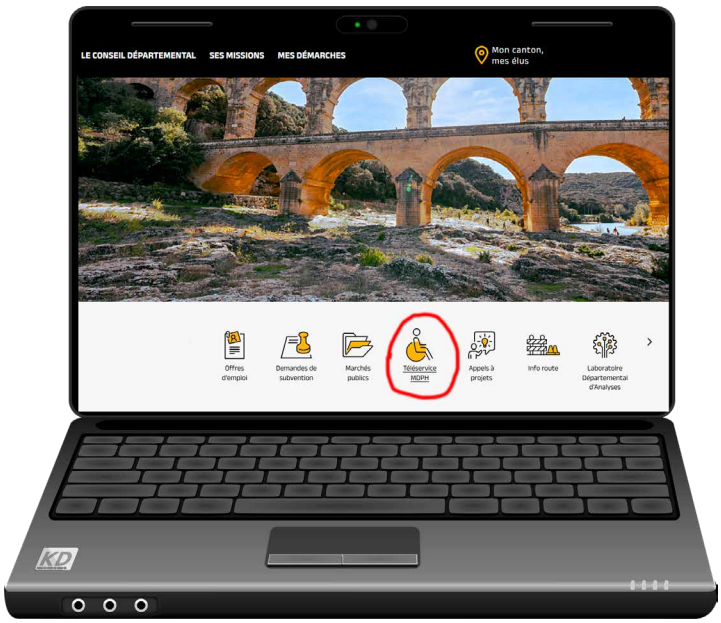

Le téléservice permet aux usagers d'avoir accès à leur dossier 24h sur 24 et 7 jours sur 7, directement depuis leur oridnateur ou leur mobile.

LE RÉSEAU THD WIGARD

Le Conseil départemental a mis en place un réseau de fibre optique très haut débit, baptisé WiGard, dont la gestion a été confiée à la société XP Fibre et à sa filiale Gard Fibre.
À la fin de l'année 2025, la couverture fibre s'étend à l'ensemble des communes du département, marquant ainsi l'achèvement du déploiement. L'objectif initial, qui visait à connecter 257 000 logements ou locaux professionnels, a été largement dépassé : plus de 273 000 foyers ou entreprises peuvent désormais accéder à la fibre. À ce jour, le réseau WiGard compte plus de 150 000 abonnés.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Le dispositif appelé « New Deal Mobile » mis en place par l'État a pris fin en 2025.
Grâce à ce dispositif, depuis 2018, le Conseil départemental associé à l'équipe projet locale pilotée par la préfecture, aura participé à la création de 65 sites de téléphonie mobile couvrant essentiellement des communes rurales.

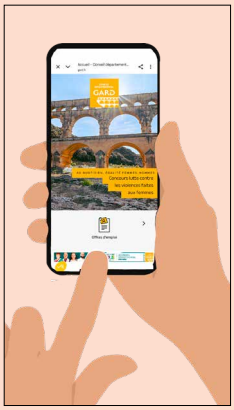

Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

En 2026, le Conseil départemental du Gard réaffirmera son engagement à informer les Gardoises et les Gardois de manière claire, accessible et responsable. Cette mission s'appuie sur une stratégie de communication multicanal : site internet gard.fr, magazine Gard Info, réseaux sociaux, affichage public, relations presse et publications numériques.

Les événements phares du territoire — tels que l'Étoile de Bessèges-Tour du Gard, le concours Gard Gourmand, les Journées des Aidants ou des Droits de l'enfant — continueront de rythmer l'année, dans le respect des principes de neutralité et d'antériorité propres à la période pré-électorale.

La réalisation à venir du Pôle national vélo à Méjannes-le-Clap positionne le Gard comme territoire de référence en matière de cyclisme.

Le site gard.fr facilite les démarches en ligne et renforce l'accès aux services publics pour tous les usagers.

LES PRIORITÉS 2026

- Renforcement des services de proximité via les Maisons du Conseil départemental, fixes et mobiles.
- Valorisation des initiatives du Conseil départemental des Jeunes, dans une logique d'engagement citoyen.
- Achèvement du déploiement de l'identité graphique sur les bâtiments publics pour une meilleure lisibilité institutionnelle.
- Accompagnement du plan santé, avec une communication pédagogique sur les dispositifs et les parcours de soins.
- Promotion des politiques publiques dans les domaines de la santé, de l'enfance, de l'eau et du climat, en privilégiant des contenus neutres et informatifs.

Le Rapport d'activité présenté en juin, dressera un bilan actualisé des réalisations, mettant en lumière les avancées concrètes de la collectivité au service des usagers, dans le respect du cadre légal.

ZOOM SUR LA COMMUNICATION PRÉ-ÉLECTORALE

À l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la communication institutionnelle du Conseil départemental est soumise à un encadrement strict, conformément à l'article L.52-1 du Code électoral et aux recommandations de la jurisprudence récente. Depuis le 1er septembre 2025, début de la période de réserve, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour garantir la neutralité et la conformité des communications.

Principes fondamentaux à respecter :

- Neutralité : les contenus restent strictement informatifs, sans valorisation des élus ou des actions personnelles.
- Antériorité : seules les actions de communication habituelles peuvent être poursuivies.
- Régularité : le format et la fréquence des publications restent constants.
- Identité : la charte graphique et les supports ne peuvent pas être modifiés.

RESSOURCES INTERNES

Pour agir, le Conseil départemental a besoin de moyens, à la fois humains et matériels. Ses agents sont mobilisés au quotidien et la collectivité s'engage à leur offrir les meilleures conditions de travail possible, pour qu'à leur tour ils garantissent une réponse de qualité aux besoins des Gardoises et des Gardois.

Maintenir un haut niveau d'investissement avec 130,7 M€ prévus en 2026

L'aide du Conseil départemental a permis à la piscine intercommunale du Pays d'Uzès de voir le jour fin 2025.

Le Conseil départemental a fait le choix de mener une politique d'investissement ambitieuse en bâtissant et en promouvant des actions structurantes pour le territoire. Ces projets sont recensés et phasés dans le temps au sein du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2022-2027. Les objectifs de cette démarche sont multiples à savoir :

• Disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits

• Améliorer le pilotage financier de la collectivité en adaptant le volume des ouvertures de crédits en fonction de l'avancée réelle des opérations projetées

• S'assurer de la soutenabilité budgétaire des choix réalisés au regard de l'endettement.

Ce PPI, d'un montant global de 672 M€ sur 5 ans, est actualisé à chaque étape budgétaire.

La programmation des dépenses réelles d'investissement pour 2026 est de 130,7 M€. Ce montant ne tient pas compte des remboursements d'emprunt et des dépenses d'ordre. Les recettes concernent principalement les demandes de subventions et le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Au regard du principe de sincérité budgétaire, seules les recettes certaines seront inscrites au budget principal 2026.

Les grands équilibres

La santé financière d'un département repose principalement sur trois indicateurs : l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement.

ÉPARGNE BRUTE

C'est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente la richesse générée chaque année et indique la part des recettes pouvant être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette.
En 2024, l'épargne brute diminue nettement à cause de :
• l'augmentation des dépenses (inflation, charges de personnel, dépenses sociales non maîtrisables par le Conseil départemental).
• la baisse des recettes, notamment celles liées aux DMTO (Droits de mutation à titre onéreux).
En 2025, la stabilité des dépenses et des recettes devrait maintenir l'épargne brute au même niveau.
Pour l'avenir, il est essentiel de maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement pour préserver une épargne brute élevée. L'évolution de cet indicateur dépend notamment de la hausse des Allocations individuelles de solidarité (AIS), qui pèsent lourdement sur le budget.

ÉPARGNE NETTE

Elle correspond à la richesse restante après remboursement du capital de la dette. On la calcule en soustrayant l'amortissement annuel des emprunts à l'épargne brute. Face à des investissements importants, il faut souvent recourir à de nouveaux emprunts, ce qui peut augmenter les annuités de remboursement et dégrader l'épargne nette, sauf si l'épargne brute s'améliore ou si le département emprunte moins que ce qu'il rembourse.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Ce ratio (capital restant dû / épargne brute) doit rester inférieur à 10 ans pour les départements. En 2024, la capacité de désendettement s'est fortement dégradée.
En 2025, elle s'améliore grâce à une meilleure épargne brute. En 2026, avec des niveaux similaires d'épargne brute et de dette, la capacité de désendettement devrait rester stable.

Pour continuer à investir au bénéfice des habitants, il est indispensable d'améliorer l'épargne brute par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. La maîtrise des dépenses et l'anticipation des évolutions des charges sociales sont donc des enjeux majeurs pour la santé financière du Conseil départemental.

Des actions en faveur des agents

Les dépenses de personnel devraient continuer à croitre en 2026, notamment en raison des mesures nationales favorables aux agents :
• L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents depuis le 1er janvier 2024,
• La revalorisation de 50 à 75 % de la prise en charge des abonnements de transports collectifs pour le trajet domicile-travail ainsi que la revalorisation de l'indexation des frais de mission de 10 %,
• L'effet report de la hausse du SMIC intervenue en mai 2025.
• L'augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points par an entre 2025 et 2028.

UN SOUTIEN PERMANENT AUX AGENTS DÉPARTEMENTAUX

Dans un contexte d'inflation persistante, le Conseil départemental est attentif au pouvoir d'achat de ses agents. L'État a mis en œuvre courant 2025 l'obligation pour les collectivités de réduire à 90 % la rémunération des agents au cours des trois premiers mois de congé de maladie ordinaire. Dans ce contexte, le Conseil départemental poursuit son engagement auprès des agents en 2026 par deux mesures phares :
• Le renforcement de la participation à la couverture santé des agents, avec un financement pour la tranche 3 passant de 10 euros mensuels à 15 € mensuel,
• L'instauration d'un contrat collectif de prévoyance obligatoire pour l'ensemble des agents.

LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE PERSONNEL

Le contexte budgétaire impose au Conseil départemental de prendre des mesures pour contenir la progression de la masse salariale. Plusieurs actions seront engagées ou poursuivies en 2026 :
• la maîtrise des recrutements, avec une forte limitation des recours aux contrats sur emplois non permanents est reconduite
• une limitation des contrats d'apprentissage,
• le renforcement de l'accompagnement aux reclassements professionnels pour couvrir les besoins des effectifs des services.
Une réflexion sur les départs à la retraite des agents est un défi majeur pour la gestion des ressources humaines avec un vieillissement progressif des effectifs et un impact sur la structuration des équipes.

ANTICIPER LES DÉPARTS À LA RETRAITE

Le nombre d'agents de plus de 60 ans en activité au sein du Conseil départemental du Gard augmente de façon constante d'année en année. Toutefois, les départs à la retraite n'augmentent pas de façon proportionnelle au nombre d'agents de plus de 60 ans. En effet, la réforme des retraites et le rallongement de la durée de cotisation entraînent, de fait, un recul de l'âge de départ. Le nombre d'agents de plus de 60 ans en activité est donc plus important avec une diminution du nombre de départs à la retraite.

Nombre d'agents de plus de 60 ans au Conseil départemental du Gard

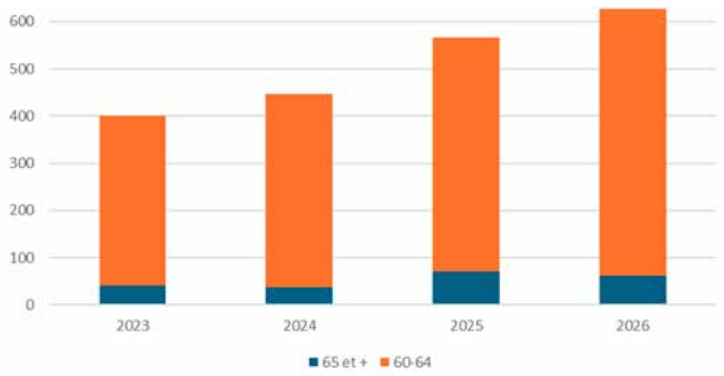

Politique numérique interne

2,6 M€

Améliorer les conditions de travail des agents

La généralisation du WIFI dans toutes les salles de réunion du Conseil départemental va se poursuivre afin de répondre aux besoins du travail en mobilité.
Pour une meilleure collaboration et plus de flexibilité dans l'exercice des missions, il convient aussi de mettre en œuvre un travail hybride avec notamment l'équipement des salles de visioconférence.

Les équipes de la DISI (Direction de l'innovation e des systèmes d'information) sont mobilisées.

Innover et protéger le système d'information et les usages numériques

Afin de protéger son système d'information, le Conseil départemental renouvellera en 2026 les serveurs dédiés à la publication des services informatiques sur internet, pour protéger le réseau interne.
Le renouvellement du stockage de sauvegarde, également prévu en 2026, garantira la sécurité et l'intégrité des données, en assurant une capacité de stockage en adéquation face à la croissance continue des besoins en sauvegarde et donc de nouveaux usages.

Adapter les ressources numériques aux usages

Pour rendre de nouveaux services aux Gardoises et aux Gardois, deux nouveaux dispositifs ont été déployés :

• le portail de gestion des places pour les établissements, les assistants familiaux et assistants maternels. Il permet notamment de faciliter les placements et d'optimiser la réactivité dans la prise en charge des enfants.

• la création du dossier médical informatisé de la mère et de l'enfant pour centraliser et sécuriser les données de santé afin d'améliorer le suivi et la coordination des soins.

Le Conseil départemental

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

46 élus

Organe délibérant,
il comporte deux fois plus
de conseillers (46)
que le département
compte de cantons (23)
car il est organisé en binômes
femme/homme.
Il est élu, lors d'élections
départementales,
au scrutin binominal
paritaire majoritaire
à deux tours.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Elle est élue pour six ans par le Conseil départemental en son sein.
Elle exerce le pouvoir exécutif.
Elle est également cheffe des services départementaux.

LA COMMISSION PERMANENTE

Les 46 conseillers départementaux délibèrent sur les affaires courantes.

LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

3731*

** dont assistants familiaux (418)*

agents préparent et mettent en œuvre les décisions du Conseil départemental et de la Commission permanente.
Les services sont organisés en quatre directions générales adjointes :
Ressources internes, Solidarités, Développement et cadre de vie, Mobilité et logistique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Solidarités

Développement et cadre de vie

Mobilité et logistique

Ressources internes

Présidente et Vice-présidents :

Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente

Carole Bergeri,
Questeur, déléguée à l'Europe et à la Politique contractuelle territoriale

Christophe Serre,
1er Vice-président, délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées

Bérengère Noguier,
Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité

Patrick Malavieille,
Vice-président délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique

Nathalie Nury,
Vice-présidente déléguée à l'Éducation et aux collèges

Christian Bastid,
Vice-président délégué à l'Habitat, au logement et au renouvellement urbain

Maryse Giannaccini,
Vice-présidente déléguée à la Protection de l'enfance, à la petite enfance et au soutien à la parentalité

Martin Delord,
Vice-président délégué aux Infrastructures routières

Hélène Meunier,
Vice-présidente déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire

Olivier Gaillard,
Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire

Cathy Chaulet,
Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire

Rémi Nicolas,
Vice-président délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi

Amal Couvreur,
Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville

Bruno Pascal,
Vice-président délégué à l'Attractivité des territoires

Délégations

Isabelle Fardoux-Jouve,
Conseillère départementale déléguée à l'Égalité femme - homme et à la lutte contre les discriminations

Vincent Bouget,
Conseiller départemental délégué aux Sports

La Présidente et les vice-présidents

Françoise LAURENT-PERRIGOT
Quissac
Présidente

Christophe SERRE
Pont-Saint-Esprit
1er Vice-président

Délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées

Carole BERGERI
Pont-Saint-Esprit
Questeur

Déléguée à l'Europe et à la Politique contractuelle territoriale

Bérengère NOGUIER
Uzès
Vice-présidente

Déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité

Patrick MALAVIEILLE
La Grand'Combe
Vice-président

Délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique

Nathalie NURY
Roquemaure
Vice-présidente

Déléguée à l'Éducation et aux collèges

Christian BASTID
Nimes 2
Vice-président

Délégué à l'Habitat, au logement et au Renouvellement urbain

Maryse GIANNACCINI
Calvisson
Vice-présidente

Déléguée à la Protection de l'enfance, à la Petite enfance et au soutien à la parentalité

Martin DELORD
Le Vigan
Vice-président

Délégué aux Infrastructures routières

Hélène MEUNIER
Le Vigan
Vice-présidente

Déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire

Olivier GAILLARD
Quissac
Vice-président

Délégué à l'Aménagement du territoire

Cathy CHAULET
Rousson
Vice-présidente

Déléguée à l'Agriculture et à la Qualité alimentaire

Rémi NICOLAS
Marguerittes
Vice-président

Délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi

Amal COUVREUR
Nimes 2
Vice-présidente

Déléguée à la Politique de la ville

Bruno PASCAL
Vauvert
Vice-président

Délégué à l'Attractivité des territoires

Les 46 Conseillers départementaux du Gard

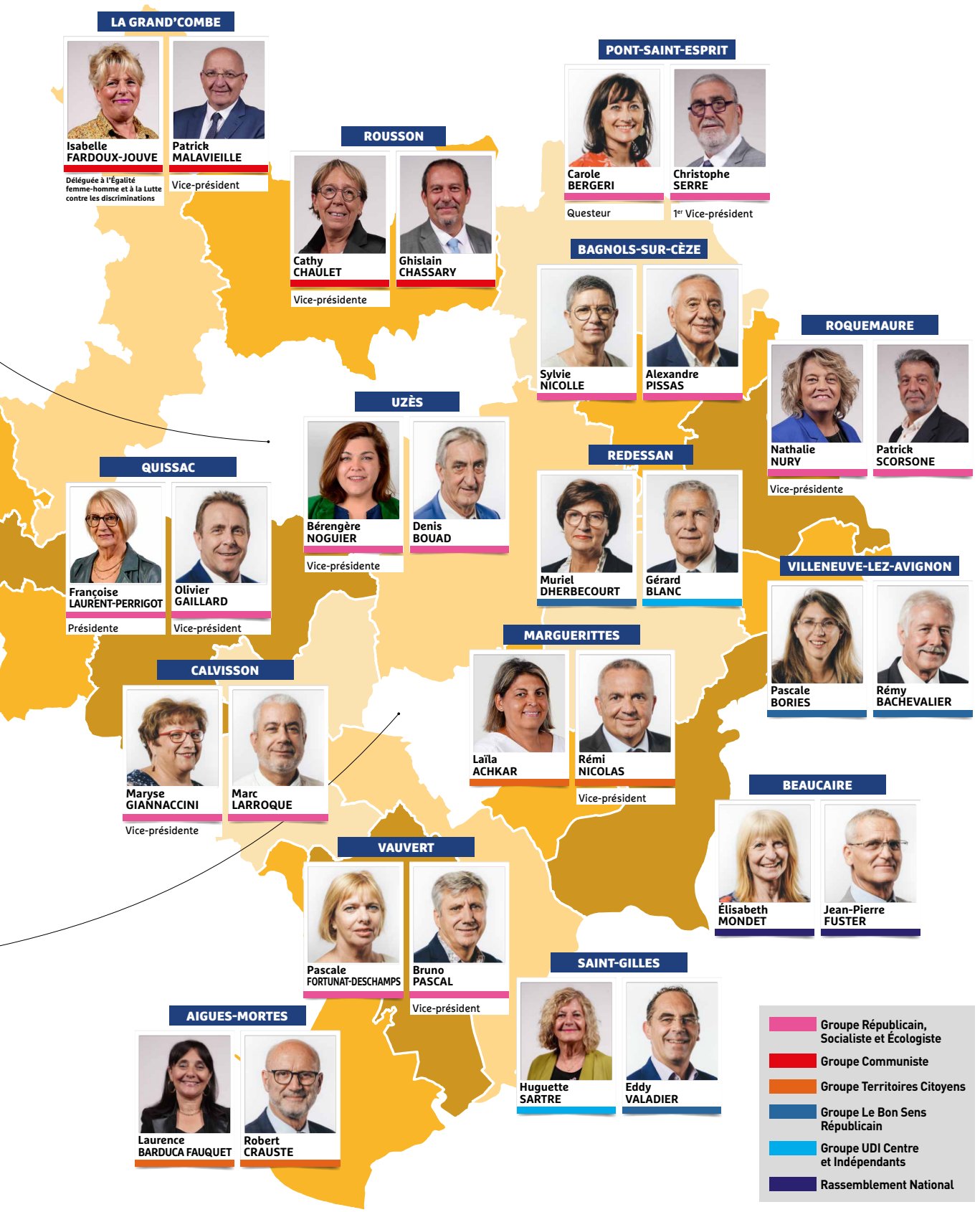
LA GRAND'COMBE
Isabelle FARDOUX-JOUVE
Déléguée à l'Égalité femme-homme et à la Lutte contre les discriminations
Patrick MALAVIEILLE
Vice-président
ROUSSON
Cathy CHAULET
Vice-présidente
Ghislain CHASSARY
PONT-SAINT-ESPRIT
Carole BERGERI
Questeur
Christophe SERRE
1er Vice-président
BAGNOLS-SUR-CÈZE
Sylvie NICOLLE
Alexandre PISSAS
ROQUEMAURE
Nathalie NURY
Vice-présidente
Patrick SCORSONE
UZÈS
Bérengère NOGUIER
Vice-présidente
Denis BOUAD
REDESSAN
Muriel DHERBECOURT
Gérard BLANC
QUISSAC
Françoise LAURENT-PERRIGOT
Présidente
Olivier GAILLARD
Vice-président
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON
Pascale BORIES
Rémy BACHEVALIER
MARGUERITTES
Laïla ACHKAR
Rémi NICOLAS
Vice-président
CALVISSON
Maryse GIANNACCINI
Vice-présidente
Marc LARROQUE
BEAUCAIRE
Élisabeth MONDET
Jean-Pierre FUSTER
VAUVERT
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS
Bruno PASCAL
Vice-président
SAINT-GILLES
Huguette SARTRE
Eddy VALADIER
AIGUES-MORTES
Laurence BARDUCA FAUQUET
Robert CRAUSTE
Groupe Républicain, Socialiste et Écologiste
Groupe Communiste
Groupe Territoires Citoyens
Groupe Le Bon Sens Républicain
Groupe UDI Centre et Indépendants
Rassemblement National

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

Hôtel du Département
2, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

GARD.FR